

TABLE RONDE D'OUVERTURE

Eau et alimentation, gérer ensemble ces « communs » : quels enjeux pour les territoires ?

Résumés proposés par l'équipe d'animation des rencontres*

Éléments de cadrage par l'animateur

Pierre-Yves GUIHENEUF

Geysier

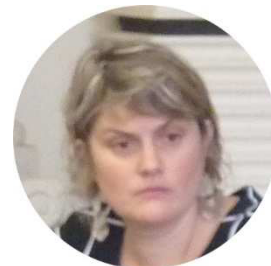
Résumé

La notion de commun s'impose dans le langage courant depuis plusieurs années. On en parle pour qualifier l'eau par exemple, ainsi que la biodiversité, mais également le climat, le savoir ou la sécurité alimentaire. Mais qu'est-ce qui fait un commun ? En quoi cette notion renouvelle-t-elle notre vision de la gouvernance et de la concertation ?

Marie ERAUD, Chargée de mission à l'Ifrée, explique d'abord pourquoi l'association Comédie a choisi cette approche comme fil conducteur de la rencontre. Luc BONET, Président de la maison de la Solidarité de Poitiers, nous rappelle ensuite l'histoire et les fondements de la notion de commun. Enfin, Denis SALLES, Directeur de recherche de l'IRSTEA, nous précise le rôle de la concertation dans la gestion collective des communs.



* Le contenu de ce document n'engage que ses auteur-e-s et non les intervenant-e-s



Marie ERAUD

Chargée de mission Ifrée
Membre de l'association Comédie

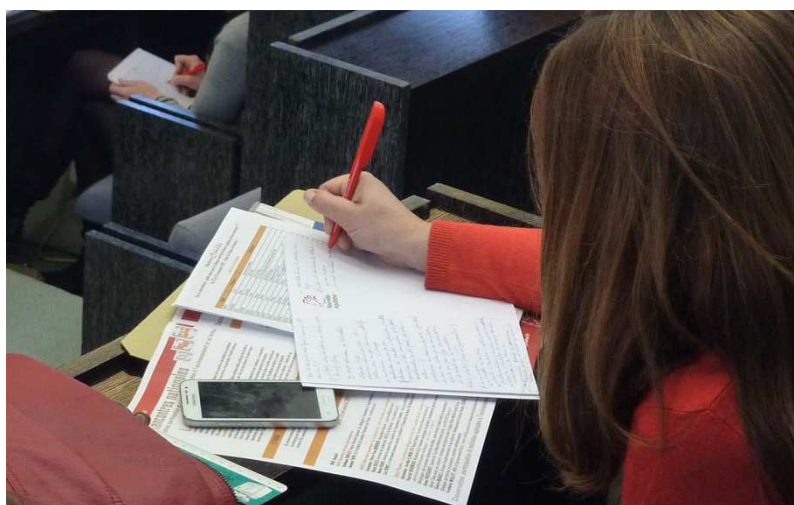
Résumé

Pourquoi Comédie s'intéresse à ce thème, souhaite se saisir du sujet des « communs » ?

A l'issue de la table ronde de clôture des Rencontres Comédie en 2016 à Lyon, les concepts de « communs » et d'intérêt général sont apparus. Ces deux concepts étant de plus en plus récurrents dans les discussions entre les acteur.rice.s de la concertation environnementale.

Si l'eau possède un statut de commun, d'ores et déjà établi, dont les acteur.rice.s se saisissent régulièrement, l'alimentation est un sujet plus complexe à aborder. Le fait de le qualifier de « commun » soulève davantage de questions. C'est pourquoi nous avons souhaité en débattre lors de ces Rencontres.

L'association Comédie promeut la formation au dialogue territorial sur les questions environnementales (www.comedie.org est un site d'autoapprentissage). Former ne signifie pas standardiser les pratiques. Il ne s'agit pas de proposer des dispositifs « clés en main », reproductibles à l'infini mais bien de donner les points de repères suffisants aux acteur.rice.s de la concertation pour leur permettre ensuite de concevoir des dispositifs adaptés aux différents contextes. Tous ces apprentissages sont importants car ils contribuent à la diffusion des compétences, au-delà d'un groupe de professionnel.le.s dont c'est le cœur de métier. Plus la sensibilisation est forte, plus la compréhension de ces dispositifs est approfondie, et plus les dispositifs seront efficaces et pertinents. En effet, les acteur.rice.s seront davantage conscient.e-s de la démarche de concertation qu'il convient d'engager pour que leurs projets aboutissent et les commanditaires éclairés seront également plus sensibles à ce type de propositions. C'est un cercle vertueux, qui vise à renforcer la diffusion des pratiques de dialogue territorial.





Luc BONET

Ex-enseignant en économie sociale et solidaire à l'Université du Maine
Président de la Maison de la Solidarité à Poitiers



Résumé

Nous pouvons tous et toutes constater une « popularisation » de la notion de « communs ». Le terme de « biens communs » ayant évolué vers celui de « communs » pour intégrer les biens immatériels tels qu'Internet. Un commun réunit trois grandes problématiques : écologique (épuiement des ressources), démocratique (crise actuelle de la démocratie représentative) et économique (la recherche de bénéfices conjoints à l'activité économique et la poursuite de la maximisation du profit individuel allant à l'encontre de la préservation des ressources). Elinor Ostrom, économiste et politologue américaine, est la première femme à avoir reçu le prix Nobel d'économie, en 2009, avec Oliver Williamson, « pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier, des biens communs ». Elle a observé la façon dont étaient gérés certains communs, notamment les ressources halieutiques, et elle a montré que sous certaines conditions, la gestion collective des ressources pouvait être efficace. Elle s'oppose en cela à celles et ceux qui parlaient alors de « tragédie des communs » (Garrett Hardin), qui estimaient que personne ne prend vraiment soin de ce qui appartient à tous et qui proposaient, comme seules alternatives efficaces soit une privatisation des communs, soit leur gestion publique par l'Etat pour fixer des règles d'usage. Elinor Ostrom – qui s'inscrit dans le cadre de la « nouvelle économie institutionnelle » - affirme qu'une gestion collective est possible. Il s'agit d'une gestion partagée, basée sur la gestion de règles communes à tous et toutes les acteur.rice.s concerné.e.s et la mise en place d'institutions veillant au respect de la mise en œuvre de ces règles. Comment s'organiser collectivement pour gérer les ressources ? Comment créer ces nouvelles institutions ? Cela peut s'avérer coûteux, en temps et en organisation. Pour s'engager à se conformer aux règles qui vont être mises en place, les acteur.rice.s doivent pouvoir se projeter dans un temps long. Cela nécessite donc de disposer d'institutions solides, capables d'organiser la surveillance mutuelle de la conformité aux règles. Sachant que cette surveillance peut être quasi-spontanée (exemple d'une pêcherie littorale avec peu de bateaux, où les pêcheurs se surveillent entre eux et régleront leurs éventuels conflits de façon informelle) ou s'inscrire dans un système plus complexe (exemple des accords de gestion des aquifères en Californie du sud qui peut aller jusqu'à nécessiter des décisions de justice). La vision de ces « nouvelles institutions » est donc large et différente en fonction de chaque situation territoriale. Sans ressembler au marché ultralibéral ni à l'État, il ne s'agit pas non plus d'un système à part mais bien complémentaire aux modèles existants et inscrit dans notre société démocratique actuelle.



Denis SALLES

Directeur de recherches
IRSTEA de Bordeaux

Résumé

Si l'eau est un véritable laboratoire de la gestion intégrée (contrats de rivière, SAGE, SDAGE...), quel bilan pouvons-nous faire aujourd'hui de cette gestion concertée ? Est-ce un modèle à suivre pour d'autres thématiques telle que l'alimentation ? Depuis la mise en place des comités de bassin dans les années 1960, des collectifs se sont organisés pour gérer ces ressources à l'échelle territoriale la plus pertinente. Cette organisation préfigure l'idée d'un modèle de gestion adapté, prenant en compte les différentes parties prenantes et proposant des lieux d'arbitrage des conflits.

En 2000, la Banque mondiale (une des principales institutions financières internationales) se saisit des résultats des travaux de Ostrom, entraînant des avancées significatives, notamment dans les pays du Sud, dans le champ du dialogue territorial (approches contractuelles de dispositifs volontaires, débats publics...). Mais de l'essor de ces pratiques de concertation, émergent des critiques sur deux fronts. D'une part, de celles et ceux qui prétendent que la concertation paralyse ou au moins ralentit les projets (exemple du barrage de Charlas, aux pieds des Pyrénées, qui aurait échoué à cause du débat public), car elle nécessite trop de temps et instaure trop de normes. Et d'autre part, de celles et ceux qui doutent de l'efficacité de la concertation. Alors qu'il-elle-s avaient beaucoup investi ces espaces, il-elle-s ont ensuite développé une défiance vis-à-vis de ces dispositifs. Il-elle-s leur reprochent de ne pas produire les résultats attendus et de confier les arbitrages à un cercle restreint de décideurs publics, sans aucune transparence. Le drame du barrage de Sivens a été le point d'orgue de cette défiance. Alors que la gestion de l'eau est sensée être partagée, on peut se demander comment a-t-on pu en arriver là ?

La concertation est également confrontée au statut de l'expertise. L'expertise « dure » (données scientifiques et techniques) tend à prendre l'ascendant sur l'expertise d'usage (récits et connaissances d'acteur-ric-e-s). La concertation doit chercher à relier ces deux formes d'expertises.

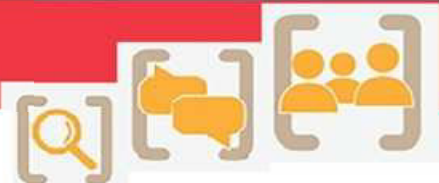
Est-ce que l'ingénierie et les outils du dialogue territorial restent à améliorer ou est-ce que les marges de progression se situent ailleurs (organisation de la gouvernance, proximité des lieux de décision...) ? Ce secteur s'est beaucoup professionnalisé, on assiste à une montée en compétence importante des acteur-ric-e-s de la concertation, au risque d'une certaine standardisation (exemple des dispositifs participatifs reproduits quasiment à l'identique dans l'élaboration des Plan Climat Air Energie Territoriaux). Le « marché » de la concertation a ainsi entraîné une réduction du temps alloué à la construction de collectifs pertinents. Or le cœur du problème est aujourd'hui de créer du collectif. Si l'idée de communs apparaît, ce n'est pas par hasard. Notre société est à la recherche de liens, de discours partagés, de temps collectifs. Il s'agit de rendre explicite ces interdépendances que la complexification de notre société rend de plus en plus nombreuses. Ainsi, à titre d'illustration, les parties prenantes voient les contraintes liées aux



captages d'eau potable mais estiment-elles la plus-value de ces derniers pour les bénéficiaires ?

Enfin, la relation entre la concertation et les décisions qui en découlent est déterminante. Dans le cadre de la mise en place d'une zone d'extension de l'estuaire de la Gironde pour protéger les zones denses de Bordeaux, des ateliers de concertation ont été organisés. Toutes les parties prenantes étaient invitées à contribuer à l'élaboration collective de scénarios. In fine, les élu-e-s ont verrouillé le dispositif et discrédité le travail engagé par les acteur.rice.s. Ici, on est loin d'un modèle de gouvernance partagée. Il existe de fortes tensions entre des principes de concertation auxquels chacun.e adhère, et les engagements que les décideurs vont ensuite respecter ou pas. Cela rejoint la question des lieux de décisions éloignés de ces interdépendances territoriales ainsi que l'importance de rendre compte des décisions prises, en particulier, quand ces dispositifs sont volontaires. Cela semble être- en effet - une des conditions clés pour que les acteur.rice.s attribuent plus de crédit, plus de confiance à ces démarches.





Rencontres organisées par les membres de *Comédie* :



En partenariat avec :



Soutenu par :



www.comedie.org

[@comedie_org](https://twitter.com/comedie_org)

[#RencontresComedie](https://twitter.com/hashtag/RencontresComedie)



PLENIERE

Les pratiques de dialogue territorial dans la gestion de ces « communs », où en sommes-nous ?

*Résumés proposés par l'équipe d'animation des rencontres**

Éléments de cadrage par l'animatrice

Auréli LE MEUR

CPIE Savoie Vivante

aurelie.lemeur@savoievivante-cpie.org

Résumé

4 intervenant-e-s sont mobilisé-e-s pour nous dresser un état des lieux des pratiques de dialogue territorial dans la gestion de l'eau et de l'alimentation :

M. Patrick DERONZIER du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a présenté l'étude CEREMA, « Analyse de 38 initiatives de Systèmes Alimentaires Territoriaux, l'alimentation : un nouvel enjeu de Développement durable pour les territoires » et plus précisément, ce qu'est-ce que l'Alimentation Durable, qu'est-ce qu'un Système Alimentaire Territorial, et enfin, développer des Systèmes Alimentaires Durables, quels outils et quels leviers pour la concertation ?

Mme Anne PRESSUROT, de l'Agence Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse nous a partagé un retour d'expériences. L'Agence s'engage pour la concertation depuis 50 ans, et plus récemment dans des processus de participation. Elle a voté une nouvelle stratégie en début d'année. Elle est aujourd'hui à l'initiative d'un projet R&D mené par l'IRSTEA - pendant 3 ans - pour répondre à la question suivante : Gérer l'eau avec les citoyens, comment inclure le citoyen dans des stratégies de gestion de l'eau ?

Mme Claire RUAULT du GERDAL (Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Locales) a partagé les enseignements méthodologiques qu'elle tire des expérimentations sur l'eau et l'alimentation qu'elle accompagne. Quels dispositifs de dialogue territorial se mettent en place et dans quels objectifs ? Ces propos s'appuient sur le travail engagé par l'association depuis les années 80, à l'initiative de 3 chercheurs de l'INRA et d'Ecoles d'Agronomie (Jean-Pierre DARET, Bruno LEMRI, Roger LE GUEN), pour proposer une interface entre recherche et développement sur les évolutions des pratiques en agriculture et la compréhension des processus d'innovation et de changement.

M. Frédéric WALLET d'Agroparistech. Son approche est celle des dynamiques de proximité, et plus particulièrement des questions d'innovation dans les processus de gouvernance des espaces ruraux et péri-urbains. Sur le thème des rencontres, il travaille d'une part sur les nouveaux communs, quelles sont les initiatives de formes nouvelles d'actions des collectivités, des territoires urbains et péri-urbains qui créent de l'innovation économique et sociale dans le cadre du projet BISCOT et d'autre part, quels sont les enjeux et les expériences en matière de gouvernance et de démocratie alimentaire ? Il a réagi aux propos précédents.

* Le contenu de ce document n'engage que ses auteur-e-s et non les intervenant-e-s



Développer des systèmes alimentaires durables : quels leviers et quels outils de concertation ?

Patrick DERONZIER

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Commissariat général au développement durable
patrick.deronzier@developpement-durable.gouv.fr



Résumé

L'exposé s'appuie sur les résultats de l'analyse - menée par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) - de 38 Systèmes Alimentaires Durables Territorialisés (SADT), visant à expliciter leurs rôles en tant qu'outils pour la concertation. Ces projets territoriaux font intervenir bon nombre d'acteur-ric-e-s, chacun-e pouvant jouer un rôle à son échelle : les citoyen-ne-s en questionnant leurs modes de consommation et d'approvisionnement (AMAP, réseau alimentaire alternatif...), les agriculteur-ric-e-s en interrogeant leurs modes de production et de distribution (vente directe, à la ferme, magasins de producteurs...) et les collectivités en soutenant le développement de ces circuits courts (emprise foncière, constitution de groupements d'achats...). Les situations sont diverses et adaptées aux contextes locaux. Les impacts environnementaux des systèmes de production étant plus importants que ceux liés au transport.

Les SADT s'appuient sur 5 éléments déterminants : travailler en transversalité, inclure la participation, organiser le pilotage, prévoir l'évaluation du dispositif et être dans une approche d'amélioration continue. L'organisation du pilotage peut prendre 2 formes distinctes. Il peut s'agir de s'appuyer sur des espaces de discussion déjà existants (Plan Climat Air Energie Territorial, Agenda 21, Charte PNR ...), qui peuvent être pertinents pour traiter des questions alimentaires si l'ensemble des parties prenantes y sont associées (producteur, distributeur, consommateur) ou alors de créer des instances nouvelles dédiées à l'alimentation (exemples du Conseil consultatif de Bordeaux ou du Conseil Alimentaire du Pays Basque) et qui incluront tout de suite les acteur-ric-e-s pertinent-e-s. Il conviendra alors de créer des habitudes de travail et des liens de confiance entre acteur-ric-e-s pour favoriser la qualité du dialogue. Dans les 2 cas, le portage politique est indispensable, il va garantir au projet les moyens d'animation de son ou ses instances.

Si on parle d'associer les acteurs pertinents, il convient d'articuler les différentes échelles. La Région étant en charge de l'aménagement du territoire et de son développement économique, c'est un acteur important pour traiter des questions alimentaires. Il ne s'agit pas de mettre en place un nouveau schéma régional mais d'intégrer cet acteur aux réflexions conduites sur le sujet.

Dans le cadre du Plan National Alimentation, l'appel à projet des Plans Alimentaires Territoriaux permet de les reconnaître comme de véritables outils au changement de pratiques (modes de production et d'approvisionnement, cuisine...). Changer un système reste un processus long, mais la concertation y aidera.

[Cliquez ici pour voir la présentation](#)



Gérer l'eau avec les citoyens : pratiques participatives dans le bassin Rhône Méditerranée Corse

Anne PRESSUROT

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Anne.PRESSUROT@eurmc.fr



Résumé

Depuis 2015, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse adopte une nouvelle stratégie d'implication des citoyen.ne.s, qu'elle qualifie de participation élargie sur l'eau. Elle a ainsi engagé une étude sur le levier citoyen dans la prise de décision et mené diverses réflexions générales sur des sujets tels que la démocratie participative, l'acceptabilité sociale ou l'utilité sociale des projets et la question de l'articulation du mode d'organisation de la gestion de l'eau avec la participation citoyenne. En mars 2017, l'adhésion à la charte de la participation du public du Ministère de la transition écologie et solidaire vient confirmer ce nouveau positionnement de l'Agence.

Le positionnement de l'Agence sur les démarches de participation s'articulent autour de 6 axes : Maintenir voir renforcer les instances de concertation sur les territoires, encourager la concertation pour l'élaboration et la conduite de projet sur les territoires, renforcer la communication de l'agence à destination des élu.e.s sur les démarches participatives, encourager la montée en compétences des chargé.e.s de mission sur la concertation et la sensibilisation des chargé.e.s d'intervention de l'agence, ouvrir ponctuellement la consultation sur certaines thématiques auprès des partenaires de l'agence dans le cadre de la préparation du programme d'intervention et confirmer l'organisation de focus groupes dans la co-construction du SDAGE dans une logique de participation élargie. Par ailleurs, l'Agence a également engagé un projet de Recherche et Développement avec l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) pour mieux connaître et développer les pratiques de participation élargies sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse. Vous trouverez les éléments plus précis relatifs à ce projet dans la présentation suivante.

[Cliquez ici pour voir la présentation](#)





Dialogue territorial et communs, questions méthodologiques

Claire RUAULT

Groupe d'expérimentation et de recherche :
développement et actions locales (GERDAL)

c.ruault.gerdal@wanadoo.fr



Résumé

On assiste à une sorte de consensus sur les questions environnementales et alimentaires. Les acteur.rice.s clés partagent les mêmes valeurs et leurs projets traduisent ces objectifs politiques. Le dialogue à engager autour de la nécessité d'agir en commun pose la question suivante : Comment des acteur.rice.s aux univers différents vont pouvoir coopérer pour construire une action en commun – non pas par idéologie du collectif - mais parce que le domaine de l'eau nécessite de mobiliser plusieurs acteur.rice.s ?

Dans ce processus pour construire l'action en commun, 3 dimensions sont en jeu : cognitive, sociale et politique. La dimension cognitive est centrale. Elle traduit l'intérêt des acteur.rice.s pour le sujet : en tant qu'acteur.rice.s concerné.e-s quels sont leurs rapports à la situation, quels intérêts ont-ils à défendre ? La dimension sociale est relative aux formes d'organisation, de relations établies entre acteurs, aux modes de représentation. Ainsi la hiérarchie des savoirs influe sur la capacité des acteur.rice.s à prendre la parole et in fine sur la nature des problèmes retenus. Enfin, la dimension politique se traduit par des rapports de forces et de pouvoir (mise en concurrence des acteur.rice.s pour la répartition des moyens, dans un contexte tendu économiquement). Dès lors, les enjeux stratégiques peuvent paralyser les enjeux pratiques. Il s'agit de tenir compte de ces différentes dimensions pour améliorer le dialogue. L'efficacité pour l'action passe par le fait de donner la possibilité aux acteur.rice.s de participer et d'être entendu.e-s, d'éviter les débats politiques paralysants et d'élargir le droit de parole au sein même des groupes de pair.e-s.

Ainsi, les pilotes de la concertation peuvent agir à 2 niveaux : l'organisation des dispositifs de travail (composition des instances, étapes de travail, modalités et outils d'animation...) et la conduite du dialogue. Une des clés réside dans la constitution d'un collectif pertinent : quelles seront les personnes les mieux placées pour contribuer aux échanges ? Il s'agit de mettre en adéquation un type de problème à traiter et la composition du groupe qui va échanger. Mettre tout le monde autour de la table, consisterait à nier toutes les dimensions abordées auparavant. Il s'agit de constructions multiformes au cas par cas.

Par ailleurs, une attention doit être portée à la manière de consigner les débats : Que devient le travail, qu'est-il fait de la parole produite ? Plutôt qu'une recherche systématique de consensus ce qui importe c'est davantage de consigner les divergences et les avancées. Il ne s'agit pas d'aboutir à une vision « partagée » mais de comprendre les problèmes de chacun.e et de trouver un compromis pour agir, ce qui nécessite une rigueur dans la prise de note et la circulation des propos. Etablir des règles à ce sujet apparaît incontournable.

[Cliquez ici pour voir la présentation](#)



Démocratie alimentaire et « communs »

Frédéric WALLET

INRA et Agroparistech Paris
frederic.wallet@agroparistech.fr



Résumé

La question des communs renvoie aujourd'hui dans une large mesure à l'inefficacité des dispositifs de régulation par l'Etat ou par le marché, l'échelle territoriale s'avérant dans bien des cas pertinente pour penser les questions relatives à la gouvernance des communs. Il s'agit – dans un 1^{er} temps - d'identifier un système de ressources - simple ou complexe - pouvant combiner des éléments matériels et immatériels qui fondent l'identité de la communauté en charge de la gestion de ces ressources du territoire. Puis – dans un 2nd temps - d'interroger les règles qui vont permettre une gestion « en commun ». C'est ce qu'Elinor Ostrom nomme le « faisceau des droits », c'est-à-dire la répartition et la négociation de ces droits sur le territoire, entre les différentes parties prenantes (formes de propriétés, droits associés aux usages et à la gestion ou à l'exclusion d'une ressource...). Enfin un dispositif de gouvernance plus global apparaît nécessaire pour légitimer le système de gestion des ressources, les décisions des acteur.rice.s et assurer l'articulation entre les différents niveaux d'action. Ainsi, Elinor Ostrom identifie 8 principes pour définir les « communs » et notamment l'existence d'une communauté claire (choix des acteur.rice.s à impliquer et d'une échelle territoriale pertinente), l'adéquation des règles de gouvernance aux enjeux locaux, et l'implication de ces acteur.rice.s à dans le processus de négociation des règles et dans le fait de pouvoir les changer. L'enjeu étant alors d'associer - de façon équitable - la plus grande diversité possible des parties prenantes dans les instances de débat, sans pour autant aller vers un même statut pour tous, ce qui pourrait s'avérer contreproductif pour la gestion des communs.

L'alimentation et l'eau sont des communs « sociaux » (et non des communs « classiques »). Ils gèrent des ressources sociales associées à la définition de la personne (emploi, éducation, santé, alimentation, culture) et donc renvoient aux droits humains. C'est en ce sens que la période récente a vu émerger une dimension plus politique des communs, revendiquant une sorte de « droit aux communs ». Ceci s'est par exemple traduit par une intense activité citoyenne et institutionnelle sur la gestion de l'eau en Italie, ou plus par la montée des revendications et de l'inscription juridique d'un droit à l'alimentation. Il s'agit alors d'accorder aux personnes le droit de bénéficier - à la fois - d'une sécurité alimentaire (alimentation saine), mais aussi d'une souveraineté alimentaire (définition de sa propre politique alimentaire) et d'une alimentation suffisante c'est-à-dire disponible, accessible et en adéquation avec ses besoins et ce de façon durable.

Qu'attend-on par rapport à la gestion de l'alimentation en commun ? Il s'agit de répondre aux défaillances des modèles de production dominants dont les impacts tant économique, social, environnemental (gaspillage alimentaire, pollution des sols et des cours d'eaux, dégradation de la biodiversité...) et sanitaires – sont négatifs. La France ne s'inscrit pas dans la tradition d'instances de concertation et d'élaboration de politiques alimentaires locales comme les *Food Policy Council*. Cependant, on assiste à l'émergence d'initiatives qui répondent aux besoins de construire des modèles alternatifs sur les territoires, et dessinant



les contours de ce que pourrait être une démocratie alimentaire locale. Il semble nécessaire de rendre aux populations la capacité à définir des politiques alimentaires territoriales mais également de réfléchir aux types d'instances. En effet, faut-il s'appuyer sur des organisations déjà existantes (PNR, LEADER) ou créer des instances de manière ad hoc (conseils alimentaires dans les territoires) ? Prendre appui sur les initiatives et les organisations existantes peut être un gage d'efficacité associant pratiques rodées, interconnaissance, et inscription des enjeux alimentaires dans un projet territorial plus large. Mais il faut aussi faire face à l'inertie des organisations et des systèmes de décision. Dans tous les cas, un projet alimentaire sur le territoire se construit dans la durée, et nécessite un renouvellement de la gouvernance, dans le cadre d'une démarche progressive autour de problématiques transversales articulant les politiques et les échelles territoriales, et mobilisant à chaque étape, les collectifs pertinents représentatifs de la diversité des parties prenantes locales.

Il est essentiel de prendre en compte le fait que le dialogue territorial va poser les questions prégnantes de la justice et de l'injustice alimentaire dans les territoires, des conflits de valeurs et amener les acteurs locaux à prendre position sur des questions sujettes à controverse et pour lesquelles les différentes formes d'expertise – y compris la connaissance scientifique – ne permettent pas nécessaire de trancher clairement. En ce sens, penser l'alimentation et l'eau en tant que communs permet de prendre appui sur un certain nombre de principes d'action collective pour élaborer les formes de gestion des ressources au niveau des territoires.





Rencontres organisées par les membres de *Comédie* :



En partenariat avec :



Soutenu par :



www.comedie.org

[@comedie_org](https://twitter.com/comedie_org)

[#RencontresComedie](https://twitter.com/hashtag/RencontresComedie)



ATELIERS TEMOIGNAGES

Résumés proposés par l'équipe d'animation des rencontres*



14h00-14h45 Première série

Le programme Re-Resources du SECO : la concertation c'est oser dépasser son champ de compétences

Nicolas MOREAU

Syndicat des Eaux du Centre Ouest
nicolas.moreau@syndicat-seco.com

Lieu de l'expérience :
Echiré (79)

Résumé

Le bassin versant du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) alimente en eau 40 000 personnes grâce à 12 captages et concerne 240 agriculteurs. Un premier programme quinquennal de préservation de la qualité de l'eau, mené avec très peu de concertation, avait produit des effets limités. Suite à cela, le SECO a souhaité mettre en place un programme Re-Resources concerté pour la période 2017-2020 en impliquant les acteurs pour qu'ils définissent les enjeux et les actions à mettre en œuvre. Cette concertation, menée avec l'Ifrée, s'est traduite par des entretiens individuels préalables au lancement de la démarche, une étape de définition des enjeux avec un collectif élargi (élus, acteurs agricoles, associations, citoyens, financeurs...), la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique pour le suivi et de trois groupes de travail thématiques pour l'élaboration d'actions en lien avec les enjeux. Elle a associé des acteurs divers et favorisé les méthodes participatives. La diversité des acteurs a été appréciée, ainsi que le cadre qui a permis de limiter les enjeux de pouvoir et d'enrichir les propositions. Faire participer le citoyen reste un défi. Il faut pour cela une communication et des méthodes d'animation appropriées.

Ce type de démarche invite le professionnel en charge de ces programmes à élargir son champ de compétences : technicien ou expert, il doit aussi devenir le liant, le facilitateur, pour que plus de personnes participent effectivement et que l'eau soit vraiment gérée collectivement.

* Le contenu de ce document n'engage que ses auteurs et non les témoins



La co construction d'un projet de territoire avec les acteurs agricoles pour protéger la qualité de l'eau : quels retours ?

Claire BROUSSAT

Eaux de Vienne

claire.broussat@grandpoitiers.fr

Lieu de l'expérience :
Région de Poitiers (86)

Résumé

Le bassin d'alimentation du captage de la Jallière, à l'ouest de Poitiers, compte une vingtaine d'agriculteurs. Ce captage alimente en eau potable environ 5 000 habitants. Un premier programme Re-Sources y a été mené de 2009 à 2013, qui a été renouvelé puis suivi d'un second programme à partir de 2015. Ce second programme a été construit dans un contexte tendu, à partir des enseignements de la phase précédente et des besoins des acteurs, recueillis au moyen d'entretiens individuels, puis de réunions participatives et d'ateliers. Le choix a été fait d'inviter tous les agriculteurs et non pas seulement leurs représentants, ainsi que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités. Les participants ont pu identifier et prioriser des solutions possibles pour préserver la qualité de l'eau, puis des actions concrètes à mettre en œuvre. Les points positifs : la convivialité, des échanges approfondis et de nombreux avis exprimés. Les points négatifs : des réticences exprimées par certains participants du fait de l'usage de gommettes, un fort besoin d'animation, un processus chronophage dans un calendrier déjà serré. La limite du programme Re-Sources est de faire appel à des agriculteurs volontaires mais suite à cette concertation un contrat territorial a pu être signé, avec des objectifs définis, des moyens financiers et des indicateurs de résultat.



Un système alimentaire territorialisé sur la métropole lyonnaise

Paula SCHMIDT DE LA TORRE

Le Bol - Pôle de coopération sur l'alimentation

lebol@potager.org

Lieu de l'expérience :

Lyon (69)

Résumé

Le Bol est un Pôle Territorial de Coopération Economique composé d'une trentaine de structures de l'Economie Sociale et Solidaire qui travaillent sur la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire sur la métropole lyonnaise. Issu d'un mouvement initié par plusieurs structures de développement agricole et rural (ADEAR, ARDAB...), l'objectif initial de ce pôle était de construire collectivement un projet « pirate » qui avait pour ambition de créer une ferme urbaine dans le centre de Lyon. En 2013, face à l'impossibilité de réaliser ce projet initial, les membres fondateurs accueillent d'autres structures (AMAP, épiceries sociales et solidaires, entreprises-traiteurs, épiceries, coopératives, centres de recherche) et s'autoproclament PTCE, sous forme associative dont l'objet principal est d'œuvrer pour un système agro-alimentaire local écologique et solidaire à partir des productions agricoles citoyennes locales ou écologiques.

Mobilisant les méthodes et outils de concertation (interne), les membres du Bol mettent en œuvre des projets de coopération émergeant d'enjeux partagés identifiés collectivement. Par exemple, grâce à un constat partagé sur les enjeux logistiques qu'induisent les circuits courts alimentaires, le Bol a développé un projet logistique de mutualisation qui permet aujourd'hui à certains de ses membres d'optimiser leur organisation (prélèvements de produits chez les agriculteurs pour constituer des paniers locaux). Un logiciel a même été créé grâce à ce travail et permet aux structures engagées d'économiser 10 000€/an (économie d'un camion sur 3). Depuis peu, une réflexion sur la gouvernance interne du Bol est engagée afin de travailler sur l'autonomie et la participation volontaire de ses membres, dans l'optique d'entretenir leur mobilisation selon leurs intérêts et de gagner en efficacité face aux obligations de leurs financeurs (Métropole & Ville de Lyon, Fondation Carasso).



Approvisionnement local des restaurants scolaires : quels enjeux pour la concertation ?

Anne-Claude MOISAN

ADAR – CIVAM Pays de La Châtre en Berry et Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
moisan.adar.bs@gmail.com

Lieu de l'expérience :
Indre (36)

Résumé

L'action de l'ADAR-CIVAM, accompagné du CPIE Pays d'Azay-le-Ferron, a démarré en 2009. Ce projet sur l'approvisionnement local des cantines du territoire a débuté par un échange avec l'ensemble des acteurs de terrain : producteurs, cantinières, élus et gestionnaires ont été rencontrés individuellement. Cette phase préalable a permis d'identifier les freins à l'approvisionnement local, de répondre aux questions préalables (d'ordre réglementaire notamment) pour ainsi libérer la parole et favoriser les échanges. Plusieurs actions concrètes ont permis d'enclencher une dynamique : sensibilisation des enfants et découverte des légumes du territoire par l'opération « Ce midi c'est d'ici », création d'un catalogue de producteurs, témoignage de collectivités sur l'impact financier de démarches d'approvisionnement local, etc. Pour favoriser le dialogue, des événements récurrents «échanges/formation » sont organisés pour apporter des témoignages, travailler en petits groupes réunissant élus, producteurs et personnels de cantines, et créer de la convivialité autour des produits locaux.

Au final, des résultats probants ont été observés par l'augmentation de la part de produits locaux dans les cantines. Sans portage de collectivité à un échelon départemental, la démarche peine cependant à diffuser plus largement.



Aires d'Alimentation de Captages de l'Auxerrois : partage d'expériences sur la mobilisation des acteurs

Anaïs HANUS

ACTeon

a.hanus@acteon-environment.eu

Lieu de l'expérience :
Auxerrois (89)

Résumé

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois missionne en 2015 le bureau de conseil et de recherche ACTeon pour réaliser une étude technique et animer une concertation visant à accompagner l'évolution de l'agriculture locale vers des systèmes et pratiques permettant de préserver la qualité de l'eau de ses captages. Les agriculteurs, consultés à l'issue de l'étude technique dans un contexte politique délicat, peinent toutefois à trouver leur place dans la concertation. Après l'échec d'un premier atelier participatif basé sur le jeu, le processus de dialogue se trouve rapidement écourté.

Cette expérience souligne l'importance d'engager les acteurs dès les premières phases du projet et de concevoir un dispositif participatif adapté au public visé, au contexte politique et à la nature des relations existant entre les différentes parties prenantes. Le témoignage du bureau d'études soulève également la difficulté d'assumer une double compétence d'expert et d'animateur de la concertation. Cet exemple révèle donc que certaines conditions du processus et de son contexte sont nécessaires à l'aboutissement du dialogue autour de l'enjeu partagé de la qualité de l'eau.



15h00-15h45 Deuxième série

La mise en place d'un dialogue multi-acteurs autour de la dynamique Terres de Sources

Pascal AUBREE

FRCIVAM Bretagne

pascal.aubree@civam-bretagne.org

Lieu de l'expérience :
Bassin de Rennes (35)

Résumé

Le projet « Terres de Sources », porté par la société publique locale « Eau du bassin Rennais », concerne 56 communes, 12 captages d'eau potable, environ 450 000 habitants et quelques 2000 agriculteurs. La démarche, initiée par la "Collectivité Eau du Bassin Rennais" et relayée par des élus de la Ville de Rennes, consiste à lier les efforts de protection des captages (par des agriculteurs volontaires qui acceptent par exemple de ne pas utiliser certains intrants) à une démarche de valorisation des produits issus des exploitations qui s'engagent au moyen de liens privilégiés avec la restauration collective. A terme, il s'agit de s'adresser également aux consommateurs en lançant la marque grand public « Terres de Sources ».

La démarche est pilotée par un comité multi-acteurs : collectivités, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Chambre d'agriculture et autres chambres consulaires, FRCIVAM, Initiative Bio Bretagne, Agrobio 35, chercheurs, associations rennaises de consommateurs et d'économie solidaire. Le cahier des charges a été coordonné par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et établi en partenariat avec les acteurs partie prenante. Dans un premier temps, il a été testé sur un panel de 3 exploitations dans le cadre d'un marché public visant l'approvisionnement de la restauration collective de la ville de Rennes. Actuellement, il est élargi à un panel de plus d'une quinzaine d'agriculteurs sur un groupement d'achat commun d'une quinzaine de communes sur la Métropole rennaise. Le projet s'est essentiellement cantonné à développer le volet restauration collective jusqu'à présent. L'étape suivante consistera à associer les consommateurs et groupes locaux partie prenante dans les démarches de circuits alimentaires de proximité (AMAPs, groupements d'achats, magasins de producteurs, artisans/commerçants...). Il s'agira donc de voir comment cette marque est susceptible de se positionner au regard des dynamiques existantes.



Le programme Re-Sources sur le bassin de l'Arnoult : les bénéfices du dialogue sur le territoire

Sophie GOINEAU

Syndicat des Eaux de la Charente Maritime

sophie.goineau@sde17.fr

Lieu de l'expérience :
Saint-Porchaire (17)

Résumé

Le bassin versant de l'Arnoult couvre 36 000 ha dont plus de la moitié sont agricoles, comporte trois captages d'eau potable et concerne 466 communes. La démarche de concertation menée dans le cadre d'un programme Re-Sources commence par des entretiens individuels avec une trentaine de personnes pour comprendre la diversité d'opinions sur la préservation de la ressource et confirmer que le projet avait du sens. Puis une réunion de lancement est organisée. Elle réunit une centaine de participants : élus, techniciens, agriculteurs, citoyens... Trois groupes de travail sont créés, qui rassemblent chacun une vingtaine de participants et qui se réunissent trois ou quatre fois. Les objectifs : mutualiser les connaissances, les visions et aboutir à des propositions concrètes.

A l'issue de ces réunions de travail, plus de 100 actions sont proposées. Un groupe de suivi composé de financeurs les priorise et en retient 30. Finalement, la démarche aboutit à un programme co-construit, comportant des actions nouvelles par rapport aux précédentes, qui surprennent les professionnels. L'écoute mutuelle, y compris des divergences, a permis une réelle compréhension.



Nord-Pas-de-Calais : élaboration concertée d'un plan régional d'alimentation locale

Jean-Louis ROBILLARD

Ex Vice-Président de la Région Nord Pas de Calais (2010-2015) en charge de l'alimentation et de l'agriculture
SCOOP-Oxalis
jlouisrobillard@gmail.com

Lieu de l'expérience :
Lille (59)

Résumé

Ce témoignage présente la fabrique d'une politique régionale d'alimentation locale s'appuyant sur une large démarche de concertation. L'origine du projet est le volontarisme politique de l'équipe régionale élue en Région Nord-Pas-de-Calais en 2010, d'expérimenter de nouvelles modalités de conception des politiques régionales (programme : Transformation écologique et sociale régionale – TESR), notamment en matière d'alimentation locale. Il s'agissait de co-construire, entre représentants régionaux élus et acteurs de la société civile, une politique alimentaire régionale durable. La démarche de concertation a été conduite en deux étapes. Une première s'est concrétisée par plusieurs temps de mobilisation, réunion de lancement régional (250 personnes), des rencontres par groupes de pairs (agriculteurs, artisans...) centrés sur l'état des lieux du système alimentaire régional existant et trois séminaires citoyens orientés vers la définition d'axes prioritaires. Cette première phase a débouché sur une seconde démarche régionale de débat public combinant plusieurs formes de mobilisation citoyenne (cinq forums territoriaux, carnets d'acteurs, enquête citoyenne en ligne, débats organisés dans des lycées) dans le but de conforter les orientations stratégiques identifiées.

La démarche, qui a mobilisé plus de 700 personnes, a débouché sur de nombreuses initiatives de structuration de filières locales (viande bovine, sucre, pain, etc.), mais n'a pas pu aller jusqu'au vote d'une stratégie régionale alimentaire avant la fin du mandat. Le témoin a insisté sur le travail important de décloisonnement entre les services du Conseil Régional qu'il a assuré tout au long de la démarche.



Agroécologie et restauration collective, une expérience de concertation dans la métropole lyonnaise

Emmanuelle MONTAUT

Collectif pour le développement de l'agroécologie
emmanuelle.montaut@collectif-agroecologie.fr

Lieu de l'expérience :
Métropole lyonnaise (69)

Résumé

L'enjeu de préservation de la ressource en eau est à l'origine de cette action, née d'un partenariat entre la Métropole de Lyon et le Centre de Développement de l'Agroécologie. Pour préserver la ressource en eau, des alternatives aux productions céréalières dominantes sur le territoire de la Métropole ont été recherchées. Il a été décidé de s'intéresser aux légumineuses intéressantes à introduire dans la rotation pour la préservation de la ressource et qui pouvaient trouver un débouché dans les cantines des collèges de la Métropole. La première phase de la démarche a été d'estimer la quantité de légumineuses consommée par les collèges de la métropole. Sur 77 collèges, 11 ont été enquêtés pour cette étude préliminaire. Parmi les légumineuses, globalement très peu utilisées, la lentille est la plus consommée. Cependant son utilisation par les cuisiniers des collèges est estimée à seulement 9 tonnes par an (ce qui représente une 20aine d'ha). La deuxième phase a été de lancer une expérimentation pour favoriser le passage à l'action des agriculteurs, tout en leur assurant un débouché (5 agriculteurs se sont engagés à semer 1 tonne de lentilles en 2018).

L'action favorise les échanges entre pairs, entre cuisiniers d'une part (échanges sur les menus), entre agriculteurs d'autre part, pour que chacun se saisisse de l'action et des bénéfices qu'elle peut lui apporter.

La démarche nécessite la coordination entre de très nombreux partenaires (Métropole de Lyon - Service écologie et développement durable et service éducation, Chambre d'agriculture, Terres en ville, ISARA-Lyon) qui se réunissent fréquemment en comité de pilotage et comité technique. Elle a permis de créer du dialogue entre des « mondes » qui avaient chacun leur vision. Combiner la posture d'animateur du dialogue, de porteur de la dynamique et d'expert technique est parfois complexe. Après l'expérimentation, il est nécessaire de déployer une stratégie territoriale pour permettre de s'ouvrir à des acheteurs plus nombreux.



Vers une vision partagée d'une restauration collective de qualité à travers la démarche Mon Restau Responsable ©

Philippe MUSCAT

Restaurant Inter-administratif de Lyon
pmuscat@ria-lyon.com

Lieu de l'expérience :
Lyon (69)

Résumé

Philippe Muscat a repris depuis 7 ans la direction d'un restaurant inter administratif à Lyon (1200 à 1400 couverts/jour). Au moment où Philippe Muscat reprend le restaurant la situation économique et sociale est dégradée, les résultats économiques ne sont pas bons, l'équipe de salariés est en souffrance et démotivée, le service rendu par le restaurant n'est pas de qualité, que ce soit en termes d'approvisionnement (qualité des produits, des matières premières) ou de fabrication des plats (tout arrive tout prêt en sachet).

En trois ans, le restaurant s'est progressivement transformé en s'inscrivant dans la démarche « mon restau responsable » avec l'appui de la fondation Nicolas Hulot. Pour cela, il s'est fixé des objectifs « réalisables » et « discutés » avec l'équipe de salariés et les autres « parties prenantes » concernées : conseil de surveillance, convives, fournisseurs... L'écoute, la responsabilisation et la formation des salariés a été l'un des principaux leviers du changement avec l'approche progressive et maîtrisée de la démarche.

Aujourd'hui, le restaurant est engagé dans une démarche d'amélioration en continu : « On se fixe de nouveaux objectifs de progression, on tente, si ça ne marche pas on fait marche arrière mais on explique pourquoi ». Elle touche les différents aspects de l'activité (gestion des déchets, égalité hommes / femmes au travail, augmentation significative des plats et produits fabriqués « maison », qualité de l'accueil, qualité des approvisionnements...) et cherche aussi à se diffuser progressivement auprès des fournisseurs par exemple par l'incitation et le soutien pour la mise en place de nouvelles filières ou la mise en place de « marchés des producteurs ».



16h15-17h Troisième série

Prévention des conflits autour de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la rivière de Pénerf

Sophie GIRAUD et Camille SIMON
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

sophie.giraud@golfe-morbihan.bzh
camille.simon@golfe-morbihan.bzh

Lieu de l'expérience :

Bassin versant de la rivière de Pénerf (56)

Résumé

Le bassin versant de la rivière Pénerf (8 communes, 80 km de cours d'eau douce pour un total de 120 Km avec les parties estuariennes) est confronté dans les années 1990 à des conflits entre conchyliculteurs et agriculteurs à propos des rejets de nitrates. En 2002, un long processus de diagnostic se met en place, à partir des savoirs des habitants et des professionnels, et donne lieu à des commissions thématiques : agriculture, eau douce et qualité de l'eau, estuaires et usages maritimes... Un comité d'environ 35 personnes se structure, incluant les élus communaux, il est en charge de l'élaboration d'un programme d'actions. Le comité syndical du Golfe du Morbihan (futur PNR) intègre ces propositions d'actions dans son premier contrat de bassin triennal, puis dans les deux contrats suivants. Les évaluations témoignent de la volonté des acteurs de pérenniser ce schéma de gouvernance dans lequel l'interconnaissance entre acteurs et entre secteurs est perçue comme un levier facilitateur.

Le syndicat est cependant violemment pris à partie lors d'une enquête publique, suite à un projet de restauration de la qualité des habitats aquatiques, émanant pourtant des propositions de la commission thématique sur l'agriculture et validé par le comité d'acteurs. La mobilisation des élus permet d'identifier des personnes ressources et de rencontrer les agriculteurs individuellement, autant de fois que nécessaire, pour les rassurer, négocier, et rédiger des conventions. La démarche permettra *in fine* de décliner l'ensemble des travaux prévus et de restaurer d'un seul tenant 25 km de rivière.



Une filière meunière en circuits courts à l'initiative d'un collectif d'habitants

Alice MULLE

FRCIVAM Occitanie

meunerie.frcivam@gmail.com

Lieu de l'expérience :
Causse Méjean (48)

Résumé

Perché sur un vaste plateau calcaire isolé et peu peuplé (1,4 hab/km²) appelé le Causse Méjean, un moulin à vent réhabilité en meunerie est le fruit d'un projet concerté de longue haleine (2012-2017) animé par la FRCIVAM Occitanie. A l'origine du projet, un groupe d'habitants (dont un boulanger et des agriculteurs), réunis autour d'une identité territoriale forte, souhaitent sauvegarder leur patrimoine et revoir tourner ce moulin en le restaurant et, par la même occasion, en faire un outil économique. Soutenus par le maire de la commune et le Parc National des Cévennes, les initiateurs du projet font appel à la FRCIVAM Occitanie pour construire en concertation la mise en place d'une filière meunerie locale autour de la réhabilitation de ce moulin sur le Causse Méjean.

Les objectifs du projet : relocaliser l'alimentation, garantir et sécuriser une production locale de céréales de qualité, participer au développement économique et à la création d'emplois, renforcer l'attractivité du territoire, fédérer les habitants (agriculteurs notamment) grâce à une démarche collective et à la réappropriation du patrimoine. Au final, après 5 ans de travail collectif parfois conflictuel, le groupe d'agriculteurs a su se rassembler au-delà de divergences sur les pratiques (agriculture bio *versus* agriculture conventionnelle), l'intérêt commun primant sur le reste. Cela a notamment été rendu possible par le travail de la FRCIVAM Occitanie qui a permis d'asseoir la coopération entre acteurs via des techniques d'animation originales basées sur la sociocratie et la concertation. Aujourd'hui, c'est le meunier nouvellement installé qui assure « l'animation » du moulin et du groupe d'acteurs engagés dans cette nouvelle filière locale, tel un « pivot ».



Le barrage du Poutès, passer de vingt ans de conflits à la concertation : quelles conditions à réunir ?

Sylvain LECUNA et Roberto EPPLE
EDF et Association SOS Loire Vivante
sylvain.lecuna@edf.fr
roberto.eppel@ern.org

Lieu de l'expérience :
Poutès (Haute-Loire)

Résumé

Le nouveau barrage du Poutès aurait bien pu ne pas voir le jour. En cours de construction, ce barrage qui vise le maintien de la circulation piscicole, de la circulation des sédiments et de 85% de la production, est le fruit d'une concertation entre EDF, les associations de la protection de la nature. Dans les années 1991, beaucoup de citoyens se sont mobilisés contre la construction des barrages ce qui a fait émerger l'association SOS Loire vivante. En 1994 les associations ont gain de cause et l'Etat propose de démanteler certains barrages. La situation entre dans une phase de véritable conflit, entre associations et élus locaux, pour lesquels la redevance apportée par la production électrique constitue un enjeu. Le barrage est le principal outil de production électrique de la Haute-Loire. Entre 2002 et 2005 s'engage un processus de consultation, via la procédure d'enquête publique liée au renouvellement de la concession. Elle aboutit à un avis pas très positif du Commissaire enquêteur. C'est le Grenelle de l'environnement de 2007 qui a permis de débloquer le débat en le repositionnant à une autre échelle. Sous l'égide de l'Etat, une réflexion a été menée et a abouti en 2010 à une convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable. Au niveau national, des relations -parfois personnelles- se nouent entre responsables associatifs et dirigeants d'EDF. C'est ce nouveau climat, favorable à un minimum de confiance, qui a permis d'engager des discussions et enfin d'envisager un nouvel aménagement. Aujourd'hui encore, le travail multi partenarial se poursuit au fil de la construction de l'ouvrage, pour assurer une information et un suivi du projet par tous.



Projet de territoire du Midour : une nouvelle approche de la gestion quantitative de la ressource en eau

Marie-Laure PONS et Elsa LETEURTRE

Institution Adour et Lisode
marielaure.pons@institution-adour.fr
elsa.leteurtre@lisode.com

Lieu de l'expérience :
Bassin du Midour (32 & 40)

Résumé

Sur le bassin versant du Midour, les besoins en eau sont supérieurs aux ressources. Un projet de territoire, démarche volontaire de concertation, a été mis en place afin d'aller vers une meilleure gestion des ressources en eau. Un comité de pilotage spécifique a été créé, qui regroupe des collectivités (départements, régions, intercommunalités, syndicats de rivière...), des représentants des services de l'Etat, et des usagers du bassin versant (APNE, agriculteurs, fédérations de pêche et de chasse...), ainsi qu'un comité technique composé d'acteurs institutionnels, de représentants des agriculteurs, d'associations de préservation de la nature et de garants extérieurs.

En mars 2016, des réunions de présentation de la démarche aux acteurs locaux ont initié le projet, suivies par une étape d'état des lieux. Des ateliers de concertation et des entretiens ont permis de dégager des enjeux, présentés en réunion publique et validés par le comité de pilotage en octobre 2017. De nouveaux ateliers vont permettre de co-construire des solutions et d'élaborer le projet de territoire à l'échéance juin 2018.

Les facteurs de succès : la neutralité de la structure animatrice, une concertation continue pour appliquer les principes du dialogue territorial, un bureau d'études extérieur qui produit les outils adaptés ((plateau de simulation, outils de communication...), un site internet pour diffuser l'information, deux garants nommés par le Préfet des Landes qui ont veillé à la bonne marche de la concertation.



Rétablir la continuité écologique du Thouet sur la commune du Tallud : consultation sur les aménagements du site d'Empinca

Hervé PARPAIX
CPIE de Gâtine Poitevine
herve@cpie79.fr

Lieu de l'expérience :
Le Tallud (79)

Résumé

L'expérience consiste en une démarche de restauration écologique de milieux aquatiques sur le site de la Chaussée d'Empinca. C'est une ancienne chaussée de moulin, modifiée pour créer une base de loisirs. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun usage de ce type sur le site. La mauvaise gestion des vannes et de l'ouvrage a créé un envasement important qui obstrue l'écoulement de la rivière. La commune, qui en est propriétaire, se pose la question du maintien de cet ouvrage mais s'est heurtée à une levée de bouclier des riverains. Une concertation a été mise en place avec les riverains, les usagers (associations de pêche et de randonnée), les naturalistes, la communauté de communes, le syndicat mixte... qui ont discuté sur trois scénarios : maintien en l'état, abaissement partiel, arasement total de l'ouvrage. Le climat très tendu, des positions de principe exprimées par certains habitants parfois éloignés du site, la remise en cause de la légitimité de l'animateur du CPIE : tous ces éléments ont marqué la première réunion. Ensuite ont été mis en place des ateliers composés de plus de riverains, ils ont été plus constructifs.

La forte opposition de personnes éloignées du site n'avait pas été anticipée. L'expérience pose notamment la question de la prééminence de l'expression de participants non impactés directement, aux dépens de ceux qui sont plus directement concernés.



Rencontres organisées par les membres de *Comédie* :



En partenariat avec :



Soutenu par :



www.comedie.org

[@comedie_org](https://twitter.com/comedie_org)

[#RencontresComedie](https://twitter.com/hashtag/RencontresComedie)



ATELIERS DE PRODUCTION

Éléments produits par les participant·e·s aux rencontres

Rappel des résultats attendus de cet atelier : produire de la ressource

Pour chacune des 6 questions formulées par l'équipe de préparation, les participant·e·s des Rencontres étaient invité·e·s à produire des éléments « utiles » permettant à des professionnel·le·s confronté·e·s à ces questions de les traiter, de les résoudre ou d'identifier comment les aborder.

Par « éléments utiles », on entend :

- des enseignements issus de retours d'expérience (aider à agir),
- des hypothèses, des observations, des réflexions permettant de clarifier, d'éclairer ces questions (aider à comprendre),
- des questions à se poser pour aborder ce type de situations (aider à agir), des ressources à mobiliser (aider à agir).

NB : Ce document présente une synthèse des éléments produits par les participant·e·s aux rencontres. Ce texte a ensuite été enrichi de liens vers des ressources déjà disponibles sur le site Comédie.



* Le contenu de ce document s'appuie sur la production des participant·e·s aux Rencontres, sa mise en forme a été réalisée par l'équipe organisatrice des Rencontres.



Question n°1 : « Comment permettre les liens entre des démarches concertées à différentes échelles de territoire ? »

Dans les territoires, les acteur·rice·s se mobilisent et les initiatives participatives se multiplient. Comment garantir l'articulation entre des démarches d'échelles territoriales différentes ? Comment créer des liens pour que ces dynamiques tiennent compte les unes des autres, notamment dans la composition des collectifs de travail, en vue de ne pas sur-solliciter les acteur·rice·s locaux·ales et de rendre ces projets visibles et lisibles par tous et toutes ?



Points de vigilances méthodologiques produits par les participant·e·s

Les participant·e·s soulèvent les points suivants :

- LA NECESSITE D'ELABORER UN ETAT DES LIEUX ET D'ASSURER UNE VEILLE
- Réaliser une cartographie partagée des initiatives locales sur le territoire, disposer d'un tableau synthétique des différentes initiatives : Prendre le temps de **connaître en amont les différentes initiatives existantes**, de manière notamment à éviter des doublons avec des démarches « inutiles » ou vouées à l'échec, à mutualiser les démarches pour **ne pas solliciter les gens inutilement et éviter la sur-sollicitation** :
 - Communiquer soi-même avec les différent.e.s acteur.rice.s aux différentes échelles : identifier les acteur.rice.s et se faire connaître (Le-la chef·fe de file d'une nouvelle démarche réalise « la tournée » des démarches concertées existantes pour comprendre ce que font les autres, expliquer ce que la nouvelle démarche vise...),
 - Organiser une réunion publique pour faire le lien entre les différentes démarches pour donner une cohérence, une lisibilité d'ensemble au public.
- S'interroger - au préalable - sur **l'intérêt de mutualiser les démarches** (au niveau des territoires, à propos des thématiques traitées), de mener une concertation à plusieurs structures (mutualisation de connaissances, temps, outils) :
 - Faire converger les démarches dès le départ et, si elles sont déjà lancées, trouver les objets de jonction sur lesquels il est encore possible de travailler ensemble (fusionner),
 - S'assurer que les acteurs des différentes échelles territoriales souhaitent que leurs démarches trouvent des points de jonction ou pas,
 - Vérifier si les objectifs des démarches sont convergents ou non.
- Le fait d'identifier différentes concertations à différentes échelles du territoire peut également permettre de s'interroger sur **la réutilisation des productions issues des autres dispositifs**. Dès lors,

* Le contenu de ce document s'appuie sur la production des participant·e·s aux Rencontres, sa mise en forme a été réalisée par l'équipe organisatrice des Rencontres.



faut-il envisager de disposer d'un cadre commun des initiatives du territoire, voire d'une **grille de lecture commune** (par exemple, une [définition commune de la concertation](#)) ?

- Identifier les **personnes ressources sur les différentes démarches** pour faire le lien « humain », se tenir au courant entre homologues, s'assurer que chacun-e s'informe des démarches en cours, notamment pour des projets à petite échelle :
 - Profiter des temps de rencontres entre professionnel.le.s des différentes échelles de territoire (c'est toujours un peu les mêmes personnes) pour se parler sur des sujets et voir comment travailler ensemble,
 - Envisager un poste de « centralisateur·rice »,
 - Créer une plateforme d'échanges entre les chef-fe-s de file des différentes démarches concertées (le lien pouvant être une commission). Il ne s'agit pas tant ici de viser un projet commun mais davantage d'assurer une forme de coordination, de cohérence territoriale.
- **Créer du lien vertical et horizontal**. Il ne s'agit pas de faire du lien pour standardiser et converger mais plutôt pour mettre en valeur la diversité des dispositifs.
- **Etre en veille** : regarder ce qui se passe dans la même structure, sur le même territoire, noter ce qui se fait ailleurs, utiliser des expériences existantes, s'appuyer sur les réseaux existants, réaliser de [l'échange de pratiques](#) : [plus de 350 fiches expériences sont d'ores et déjà recensées sur le site Comédie](#)
 - LA NECESSITE DE DEFINIR LES MODALITES ET REGLES DU DIALOGUE
 - **Définir des règles pour dialoguer**. La nécessité de disposer [d'un garant](#) pour assurer le respect de ces règles et le besoin de neutralité.
 - Concevoir un espace, [un temps « sans langue de bois » pour aborder le risque potentiel](#).
 - Veiller à adapter les outils et méthodes à chaque situation (problématique, territoire, acteurs présents...).
 - Assurer [un retour](#) des actions menées suite aux démarches de concertation vers le public.
 - LA PLACE CONFIEE AU POLITIQUE
 - Intégrer la démarche de concertation dans les critères d'attribution des aides publiques (conditionner les financements au critère participatif).
 - Le politique doit/peut/ ?... contribuer à assurer le lien. Mais comment le politique s'approprie le lien quand il n'est pas du même bord politique ?
 - Eclairer le politique sur les enjeux et les risques de mettre en lien ou de « casser » les liens entre les démarches.
 - LE CHOIX ET L'ARTICULATION DES ECHELLES D'INTERVENTION
 - Attention aux structures à échelles trop grandes, ce n'est pas lisible pour les habitant·e-s. Il convient de **communiquer au niveau local** (à une échelle plus petite) et de **travailler ensemble au niveau global** (plus large). L'objectif étant de réussir à concilier les 2 échelles.



- Privilégier l'échelle de mise en œuvre (agglomération). **Réunir les acteur·rice·s à leur échelle d'intervention, en fonction des thématiques abordées** (par rapport à l'échelle et multi-objet).
 - Dans un schéma descendant (ex SDAGE/SAGE/Action) : Chaque échelle doit prévoir de préciser et expliquer la marge de manœuvre des niveaux infra, tout en veillant à réunir les différentes échelles.
 - Il existe deux cohérences par rapport aux échelles : une **cohérence verticale** (SDAGE – SAGE – Actions) et une **cohérence territoriale** (plusieurs démarches concertées sur un même territoire : SCOT, SAGE, Projet d'agglomération). Est-ce que la coordination vise la cohérence des démarches ou des projets ? Est-ce qu'elle vise un projet commun ?
 - C'est différent dans le cas d'une démarche qui conçoit un projet (planification, programmation ; ex : faire monter les seuils [barrages] de tous les cours d'eau), d'une démarche qui réalise, met en œuvre (ex : réaliser la destruction d'un seuil).
- LA QUESTION DE LA QUALIFICATION
- Former les citoyen·ne·s, leur transmettre une **culture de la concertation** : *cf. site d'auto-apprentissage : www.comedie.org*
 - Face à ce besoin d'organisations : qui peut porter ces formations, où sont des centres de ressources et qui doit le prendre en charge ?
 - **Proposer des temps d'échange réguliers** mais à participation libre : *cf. les ateliers échanges de pratiques de l'Institut de la Concertation : <https://i-cpc.org/activites/groupe-dechange-de-pratique/>*
 - Impliquer les écoles (habituer les plus jeunes à participer au débat public)
- LA CAPITALISATION DES RESSOURCES
- Les participant·e·s expriment un besoin de ressources, de temps, de moyens.
 - Disposer de centres de ressources qui centralisent l'existant.
 - Informer, capitaliser autour d'une plateforme web régionale tous les projets de concertation. Créer une plateforme pour collecter et relayer l'information sur les démarches participatives (thèmes, localisations, contacts)
 - Diffuser les résultats d'une concertation qui peut servir à d'autres. Un outil, un site Internet : *plus de 350 fiches expériences sont recensées sur le site Comedie.*



Question n°2 : « Quelle place des citoyen.ne.s dans la concertation, aux côtés des collectifs et des institutions ? »

Des enjeux comme l'eau et l'alimentation concernent et engagent l'ensemble des acteur-ric-e-s d'un territoire. Les concertations locales donnent une place importante aux organisations et aux institutions : associations, groupements professionnels, collectivités locales, services publics, entreprises... et aussi de plus en plus aux citoyen-ne-s qui peuvent s'impliquer à titre individuel ou par le biais de collectifs peu structurés. La diversité des participant-e-s pose un certain nombre de questions : Comment faire dialoguer efficacement des personnes de statuts différents, faut-il s'assurer de leur représentativité ?...



Points de vigilances méthodologiques produits par les participant-e-s

■ FAVORISER LA PARTICIPATION

- **Proposer des espaces aux autres publics pour que chacun-e s'exprime.** Exemple : avoir un espace où les personnes peuvent écrire. Laisser une place pour dire, révéler ce que l'on ne sait pas. « Laisser s'exprimer les incertitudes », ce qui laisse entendre que chacun-e a besoin de l'autre et en introduisant du doute.
- Faire exprimer le plus grand nombre avec **différentes modalités** : oral, écrit, activité artistique, ateliers d'échanges de pratiques, enquêtes, visites...
- **Mettre les citoyen-ne-s en position de « sachant-e-s » et non de « profanes »** : [le citoyen-ne a des connaissances empiriques que les technicien-ne-s n'ont pas](#). Il est mis en confiance. L'importance d'impliquer le.la citoyen.ne est d'apporter une vision différente/complémentaire de celle des institutions et collectivités
- **Mettre en valeur les propos des citoyen-ne-s**, via des expositions itinérantes, reportages.
- [S'immerger dans la vie de l'utilisateur](#) (« Je me mets dans la peau de l'agriculteur-ric-e alors que je suis citoyen.ne »), organiser une journée chez un-e agriculteur-ric-e.

■ GARANTIR LE CADRE DE LA CONCERTATION

- [Définir le cadre de la démarche participative](#) : engagements écrits des différentes parties, chartes, consignation des idées des citoyen-ne-s, ce sur quoi il-elle-s sont attendu-e-s, mobilisé-e-s...
- **Garantir un prérequis** : information des citoyen-ne-s sur la démarche : enjeux, objectifs, étapes. Quel est le niveau de formation, d'information des citoyen.ne.s nécessaire pour la participation ?
- **Bien expliquer, partager et respecter les règles de la concertation** : y compris être clair sur les modalités de prise de décision finale. Et sur le devenir de la parole, motivation, énergie données par les citoyen-e-s. [Avoir le retour sur la décision prise](#). Etre au clair des objectifs de la concertation et de la décision.

* Le contenu de ce document s'appuie sur la production des participant-e-s aux Rencontres, sa mise en forme a été réalisée par l'équipe organisatrice des Rencontres.



- Définir le niveau de participation dans lequel se placent les citoyen.ne.s : informer, consulter, co-construire. Proposer différents niveaux de participation/information dans le processus de concertation.
 - Se fixer comme règle : l'écoute de chacun.e avec la même attention, qu'il soit élu.e ou simple habitant.e à titre individuel, sans souci de représentativité.
- PERMETTRE A CHACUN.E DE PARTICIPER
- N'est-ce pas un peu idéaliste de **vouloir faire participer tout le monde à tout** ? Comment est-on citoyen.ne ? Quelle est la nature de l'engagement ?
 - La notion d'acteur·rice concerné·e serait plus appropriée (usager·e, riverain·e).
 - **Certain·e·s habitant·e·s ne participent pas : Pourquoi ?** Il·elle·s ne se sentent pas concerné·e·s ? Il·elle·s ne croient pas en la concertation (déçu·e·s de la concertation) : **il faut communiquer sur les résultats, montrer qu'on a tenu compte des apports des participant·e·s.**
 - Une même méthode sur un même sujet peut susciter la participation de la population... ou pas. On ne comprend pas toujours les raisons. Il y a beaucoup de paramètres.
 - Est-ce que la sur-structuration des dispositifs ne limite pas un peu l'implication des citoyen.ne.s ?
 - Renforcer la culture, la **formation à la participation** : « **savoir participer à** », les citoyen.ne.s ne sont pas sensibilisés à cette culture.
 - **Créer du lien entre institutions et citoyen·ne·s** pour lever la défiance et donner envie de participer.
 - Concertation parties prenantes instituées versus place des individus.
 - C'est souvent une question d'image, le commanditaire a intérêt à impliquer les citoyen·ne·s mais **décider puis convaincre, ce n'est pas dialoguer puis décider.** Il s'agit ici de permettre aux citoyen.ne.s de faire des propositions, d'en hiérarchiser (ex : outils : sondage, budget participatif...). A quel niveau les inclure ? On pourrait imaginer l'inclusion dans la construction du cahier des charges. Aujourd'hui, il existe une injonction à impliquer le·la citoyen·ne mais c'est long, les élu·e·s et ceux·celles qui y accèdent expriment des craintes. **Au sein du collectif de concertation institué, les préparer à inclure les citoyen·ne·s** (réellement). Les citoyen·ne·s doivent pouvoir prendre la place qu'il·elle·s veulent et non pas qu'on leur donne une place prédéterminée sans eux·elles.
 - **Les participant·e·s ne sont pas uniquement ceux·celles directement concerné·e·s : ne pas limiter à ceux·celles directement concerné·e·s.** Partant d'un bien commun, on n'a pas à sectoriser, à dire qui a le droit ou pas de participer à la concertation.
- QUESTIONNER LA REPRESENTATIVITE
- Prendre le temps de définir qui sont tous et toutes les interlocuteur·rice·s concerné·e·s, Repérer en amont des parties concernées, de la population. Mais réunir tout le monde n'est pas un objectif en soi. **L'exhaustivité n'est pas une garantie de succès. Faut-il davantage veiller à la représentativité (proportionnelle ?) des parties prenantes ?**
 - Peut-on parler de gestion des communs sans les citoyen·ne·s ? **Faut-il qu'il·elle·s soit toujours représenté·e·s ? Est-ce que les citoyen·ne·s ne sont pas représenté·e·s par des organisations/institutions ?** Ex : les chambres d'agricultures disent représenter les agriculteur·rice·s. Des facettes d'individus peuvent être représentées mais pas tout l'individu. Il ne s'agit pas de segmenter, mais de mieux considérer les différentes identités des individus citoyen·ne·s.



■ GARANTIR LA LEGITIMITE

- **Rendre l'expression des citoyen-ne-s légitime auprès des collectifs et des institutions.**
- Qu'est-ce que la légitimité ? On considère souvent que les acteurs·rice-s ancré·e-s sur le territoire sont légitimes mais les touristes ne le sont-ils pas également ? Le·la citoyen-ne n'est pas forcément un·e profane, et pas forcément un·e local·e. **Quelle est la légitimité des citoyen.ne.s ?**
- Les cadres imposés par les institutions : **Quelle est la légitimité des représentations classiques ?** Il conviendrait de sortir du dogme. Attention car en sollicitant des groupes de citoyen-ne-s agriculteur·rice-s dans des instances il·elle-s finissent par s'éloigner du terrain et sont moins actif·ve-s dans les actions locales... et peuvent finir par avoir moins de « légitimité ».
- **Instaurer l'égalité de traitement** (élu·e = citoyen-ne), la légitimité (confiance en soi) et sécurité dans la prise de parole. Accorder le même crédit à différents types de parole : une intervention orale, un écrit de 10 lignes. Faciliter la prise de parole (Internet).

■ VARIER LES MODALITES DE MOBILISATION ET D'ANIMATION

- **Adapter les moyens de communication, de diffusion, de mobilisation, en fonction du public visé :** slam, spectacle à la ferme. Proposer une communication marketing et décalée. **Varié les modes, les espaces où aller chercher la parole**, les propositions des habitant·e-s., de la sensibilisation vers la concertation (Exemple : sur les marchés, rand'eau, bristr'eau, autres événements existants localement). En tant que citoyen-ne, comment trouver un espace et du temps pour avoir l'information et participer aux instances de concertation : **investir l'espace public**. Impliquer en plusieurs étapes : phrase d'accroche (marché, micro-trottoir), ateliers spécifiques...
- Les outils de participation institutionnels ne sont pas vraiment adaptés aux pratiques des citoyen·ne-s. Il convient de **trouver des formes qui donnent envie de participer** car « les réunions publiques c'est pourri ».
- **S'appuyer sur les lieux de partage existants, débats déjà existants.** Organiser des forums citoyens en amont des concertations plus formalisées. Les animateur·rice-s doivent aller chercher les citoyen·ne-s sur le terrain. Aller vers eux·elles plutôt que l'inverse (outil possible : [porteur de parole](#)). Ne pas utiliser les associations comme des « rabatteurs » ou intermédiaires.
- Associer le « public » en amont pour construire le cahier des charges de la concertation. **Réfléchir au mode d'invitation** : ceux·celles qui ont envie ? tirage au sort ?
- **Proposer une plateforme web** (cf. [Convention D'Aarhus](#)) : est-ce que les outils web permettent de capter certain·e-s citoyen·ne-s ? Cela oblige la structure à s'ouvrir et communiquer. Une plateforme web peut collecter les avis des citoyen·ne-s, mais le porteur du projet doit prendre des engagements sur la façon dont il va en tenir compte.
- Attention au frein éventuel que représente la participation de parents qui ont des enfants : communiquer sur la présence possible des enfants dans les réunions et prévoir l'organisation de la garde des enfants.



Question n°3 : « Comment établir un dialogue équilibré entre profanes et expert-e-s? »

Les participant-e-s peuvent avoir des niveaux de connaissances très différents. Comment lier les savoirs “profanes” des usager-ère-s et les savoirs “experts” des technicien-ne-s et des scientifiques ? Comment - notamment quand la concertation est largement ouverte aux citoyen-ne-s - garantir une bonne compréhension par tous et toutes des enjeux du sujet ? Comment s’assurer que chacune s’approprie les données techniques ? Enfin, quels points de vigilance faut-il avoir en tête pour gérer l’animation de collectifs mixtes de travail ?



Points de vigilances méthodologiques produits par les participant-e-s

Les participant-e-s s’accordent sur le fait que chacun-e a sa place à chacune des étapes des démarches et que le rôle de l’animateur-riche est central. Ils listent les deux axes de travail suivants : vulgariser la connaissance (éviter les sigles ou les termes techniques, adapter son discours pour être compris-e) et articuler les savoirs « profanes » et « experts ».

■ PARTAGER LA CONNAISSANCE

- Garantir le **partage entre toutes les parties prenantes des données et de la méthodologie en amont**. Proposer un temps d’expression des besoins de connaissances. Former, acculturer les participant-e-s aux thématiques abordées, cela correspond à une culture commune.
- **Associer tout le monde à chaque étape du processus et dès le diagnostic**. Impliquer les parties prenantes en amont et pendant les expertises. **Réunir les participant-e-s : Pourquoi l’autre pense ça ?** Rencontrer l’autre, bouger... Favoriser l’intérêt envers le sujet, l’interactivité entre les participant-e-s et la « fertilisation croisée » en vue de permettre un enrichissement mutuel.
- Etre attentif-ve au cadre, à l’espace physique, au mode de transmission : sortir du mode « spectateur » pour faciliter les échanges de pratiques. **Proposer des méthodes et techniques d’animation « innovantes »**, parfois difficiles à réaliser dans des cadres institutionnels.
- Vulgariser les outils et méthodes de travail. **Adapter les discours** (traduction) et adopter un discours rassurant, positif.
- Education à l’environnement, des enfants : acculturer les prochaines générations à la participation.

■ DEFINIR LA PLACE DE L’EXPERTISE DANS LA CONCERTATION

- Pour que ce dialogue soit équilibré, il convient de valider l’objectif visé : consulter, co-construire, choisir ou décider ensemble ? Car suivant l’objectif, les moyens sont différents.
- **Le dialogue doit être équilibré du début à la fin** (prise en compte du savoir « profane » jusqu’à la décision).



- Lorsque l'on mobilise un-e expert-e, [il convient de se demander pourquoi ?](#) Est-ce pour enrichir le débat, répondre aux questions, légitimer une demande ou pour une autre raison ? Définir d'emblée les attentes vis-à-vis du-de la profane et de l'expert-e. **Montrer la complémentarité.** Organiser le partage de l'observation. Mettre au « même niveau » les savoirs profanes et expert-e-s. Avoir la même considération pour les propos des deux. **Rassembler les savoirs des profanes et des expert-e-s et mettre en évidence les interdépendances entre ces savoirs pour permettre leur appropriation.** Parfois il y a contradiction entre les dires des profanes et ceux des expert-e-s : comment on le gère ?
- Réfléchir au **statut de la connaissance** : dans un processus de changement, que fait-on de la connaissance ? Ce que cela change ?
- S'assurer que les expert-e-s ne sont pas des animateur·rice-s.
- **L'expert-e est là au service de la question commune**, au même titre que le « profane » qui a aussi un point de vue sur le sujet. Le « profane » questionne l'expert-e qui répond, et non l'inverse (il ne s'agit pas de proposer une information descendante de l'expert-e vers le-la profane).
- Le diagnostic est une somme de plusieurs diagnostics. **L'expertise n'est pas un préalable, elle est mobilisée pour répondre à des besoins.** Comment faire comprendre aux institutions et financeurs que le diagnostic scientifique /expert n'est pas l'alpha et l'oméga du processus ?
- **Toutes les formes de savoirs doivent pouvoir s'exprimer** : savoirs professionnel (scientifique), savoir généraliste, d'expérience. Valoriser l'expérience. Prendre en compte la transmission de savoirs (anciens, historiques...). Il y a une différence entre expertise et expérience.
- Ne pas utiliser le mot « profane ». Faire comprendre au « profane » qu'il est expert d'usage, du territoire... Mettre en place une étape d'information en début de dialogue. **Proposer un temps préalable entre profanes pour leur permettre d'être à l'aise dans le débat « pour capaciter les acteurs... »** et leur permettre d'exercer leur esprit critique sur la parole des expert-e-s. **Etre vigilant-e à la prise de parole des profanes pour éviter leur décrochage.** Expliciter le jargon, les sigles !
- Proposer un **mode de reconnaissance de la valeur du travail, des pratiques des profanes** (bénévoles...) : financiers, contre-don (concertation), à quel moment du processus ?
- Etre transparent sur **les incertitudes des propos d'expert-e-s** : énoncer ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas pour créer des espaces de créativité.
- Etre vigilant-e-s de temps en temps pour « **protéger** » **les expert-e-s et leurs savoirs**, d'éventuelles mises en doute (fake news, complots).





Question n°4 : « Comment définir le collectif pertinent et mobiliser le plus largement possible ? »

Un commun doit être reconnu comme tel par l'ensemble de ses utilisateur·rice·s. C'est le cas lorsqu'un grand nombre d'entre eux·elles considèrent par exemple l'eau et l'alimentation comme « dignes » d'être des communs. Dans les territoires, des initiatives émanent des usager·ère·s (associations, collectifs) tandis que d'autres relèvent d'une volonté politique locale ou nationale. Les deux démarches peuvent être complémentaires. Quoi qu'il en soit, l'adhésion de l'ensemble des usager·ère·s est nécessaire et les démarches de concertation se doivent d'intégrer cet objectif. Comment y veiller ?



Points de vigilances méthodologiques produits par les participant·e·s

- **DEFINIR LE COLLECTIF PERTINENT**
- Bien définir **les questions à traiter** pour qu'en découle le collectif pertinent (acteur·rice·s concerné·e·s)
- [Les gens impactés ou les gens concernés, intéressés ? Quel périmètre ? Quelle légitimité ?](#)
- En amont, bien définir la sémantique : impacté, concerné, partie prenante ? Exemple du site chaussée Empince et du barrage du nouveau Pautès : le porteur de projet a donné la parole à tous ceux et toutes celles qui la demandaient.
- **Adapter le public à la question et la question au public.** La question étant le sujet sur lequel on interpelle les personnes.
- On ne monopolise pas de la même manière tous les acteur·rice·s, il faut adapter le mode de sensibilisation, d'interpellation pour les faire entrer dans la démarche.
- Multiplier les canaux, les modes de sollicitation (marché, forum). Cibler les têtes de réseaux et les individus : **garantir une variété, une multiplicité de points de vue, d'expériences et niveau de connaissance, sensibilisation au sujet.**
- Avoir une véritable démarche itérative sur la définition du collectif « pertinent ».
- **Le collectif doit aussi s'autodéterminer** : diversifier les moyens les canaux de communication pour toucher largement. A partir d'un 1^{er} cercle, le questionner pour l'élargir. Et reproduire avec d'autres cercles. Qui définit la légitimité des interlocuteur·rice·s ? S'agit-il d'une autodétermination de la pertinence ? Comment on choisit le périmètre pertinent ? Selon l'échelle c'est plus ou moins possible. Qui est pertinent ?
- Réunir tout le monde peut être peu productif : [prendre un temps en amont de discussion entre pairs.](#)
- **Réunir tout le monde, ce n'est pas réunir tout le monde à toutes les étapes** : Le collectif pertinent peut évoluer en fonction de l'étape du projet, de façon progressive. Se situer dans une logique d'« amélioration continue » : intégrer des nouveaux·elles acteur·rice·s, repenser les modes de réunions... S'assurer qu'il y ait les acteur·rice·s du changement dans le collectif. **Besoin d'élargir au-delà des pairs.**
- Etre évolutif, adaptable se remettre en question.

* Le contenu de ce document s'appuie sur la production des participant·e·s aux Rencontres, sa mise en forme a été réalisée par l'équipe organisatrice des Rencontres.



- [Organiser des collectifs de pairs](#) et organiser des espaces de croisement pour faire s'exprimer la diversité des points de vue, des propositions.
- Découper le territoire de manière cohérente (par bassin de vie), pour un PAT (Projet Alimentaire Territorial).
- GARANTIR LE DIALOGUE
- **Garantir une phase préalable d'entretiens individuels.** Identifier et élargir les typologies et le nombre d'acteur·rice·s sollicité·es.
- S'appuyer sur [la charte de participation](#), mais cela ne résout pas toutes les difficultés vis-à-vis des participant·e·s « incorrect·e·s ».
- **Renforcer le temps de parole donnée aux participant·e·s.**
- Se donner du temps et des moyens. Prendre bien le temps en amont. [Importance de la phase de préparation.](#)
- **Bien définir les questions et les thématiques :** à qui on s'adresse. Se demander pourquoi on concerte.
- Permettre la construction du discours. Limiter les blocages liés notamment au statut social. Il convient d'anticiper, de prévoir les blocages et les demandes éventuels. Evaluer les risques et les enjeux.
- Le [collectif de pilotage](#) d'une concertation n'a pas vocation à être le plus large possible.





Question n°5 : « Les agriculteur.rice.s ; une place particulière dans la concertation ? »

Qu'il s'agisse de l'eau ou de l'alimentation, les pratiques socio-économiques - notamment agricoles - ont des conséquences sur la quantité et la qualité des ressources et des produits. Comment parvenir à réunir et à faire dialoguer l'ensemble des parties prenantes et en particulier lorsqu'elles ne sont pas d'accord ? Conviendrait-il de travailler avec une catégorie d'acteur.rice.s de façon particulière ?



Points de vigilance méthodologiques produits par les participant.e.s

- QUESTIONNER LA PLACE DES AGRICULTEUR·RICE·S
- Implication à part entière des agriculteur.rice.s : les agriculteur.rice.s concerné.e.s sur leurs territoires au même titre que les autres acteur.rice.s : Faire rencontrer, échanger les différent.e.s acteur.rice.s, aller voir ou **organiser des ateliers entre pairs puis suivis de regards croisés.**
- L'alimentation est-elle un bien commun ? L'agriculture est-elle un « service public » ? La particularité de leur place réside dans le fait que **leur activité économique est en jeu.** Il-elle.s exploitent un lieu de transfert où transitent les communs (sol, eau, alimentation). La place de l'agriculteur.rice est fondamentale dans l'alimentation, la réintroduction du lien agriculteur.rice/alimentation longtemps disparu (relation au temps long, au patrimoine, à la pérennité de l'activité, à l'espace).
- **L'agriculteur.rice a une place particulière comme chacun.e a une place particulière** (attention à l'hyper représentation de l'agriculture par rapport aux autres participant.e.s). **Les agriculteur.rice.s ont une place particulière sur l'eau et l'alimentation** : il-elle.s sont au cœur de l'eau et l'alimentation, il-elle.s sont « le problème » et « la solution », les enjeux économiques sont forts et il existe une diversité de modèles socio-économiques.
- **Définir qui on met derrière « les agriculteur.rice.s »** : organismes agricoles, syndicats, coopératives (il existe des contradictions entre les différentes structures qui les accompagnent). Il-elle.s sont jugé.e.s et se jugent entre eux : possibilité qu'il-elle.s se rencontrent par type de pratiques (bio, conventionnel) puis se retrouvent ensuite avec des attentes plus claires. Or il n'y a pas un.e agriculteur.rice ni un modèle économique unique...
- **Il existe une organisation professionnelle agricole** mais qui ne touche pas tous et toutes les agriculteur.rice.s (certains.e.s restent isolé.e.s) et **qui fait parfois « écran » pour dialoguer avec les agriculteur.rice.s.**
- La place de l'agriculteur.rice est incontournable, en **prenant en compte ses contraintes** économiques, environnementales, sociétales. **Sa parole s'entend à l'aune de sa pratique professionnelle.** Quelle est la place particulière de la concertation vis à vis de l'agriculteur.rice ?

* Le contenu de ce document s'appuie sur la production des participant.e.s aux Rencontres, sa mise en forme a été réalisée par l'équipe organisatrice des Rencontres.



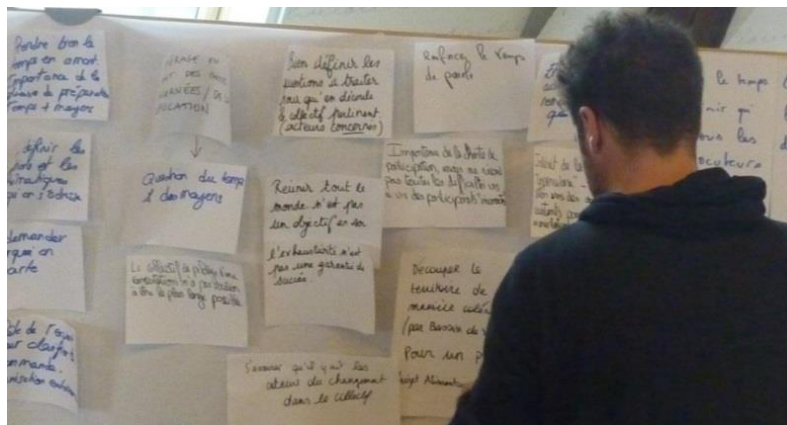
- Aller vers d'autres modèles agricoles plus respectueux de l'environnement. **A travers la concertation, travailler sur cette reconnaissance de responsabilité et sur l'envie du changement. Cela semble essentiel pour avancer. Cela nécessite des échanges avec d'autres. Puis un accompagnement au changement technique.**

- **ENTENDRE LES AGRICULTEUR·RICE·S**
- **Conduire des phases d'entretiens préalables.** Identifier les consensus et dissensus, les points de conflits et désamorcer le sujet. Faciliter le dialogue via les partenaires agricoles : coopératives et négoce. Entretiens individuels en présence d'un agent coop et négoce ou chambre d'agriculture avec lesquels les agriculteur·rice·s sont en confiance : cela ne marche pas partout. Il peut être intéressant d'envisager de mettre en relation consommateur·rice·s et agriculteur·rice·s pour que chacun·e prenne conscience des contraintes, problématiques de l'autre. Il existe un grand déficit de connaissance de la réalité des agriculteur·rice·s par les non agriculteur·rice·s. Avant une concertation collective, aller voir les agriculteur·rice·s chez eux·elles par exemple.
- [La question de l'écoute et de la confiance](#) : on a été entendu.e.s.
- **Passer par les individus et non forcément par des « représentant·e·s » qui ont un discours idéologique.**
- Problème : laisser filer les non-dits par peur des [conflits](#). Comment dépasser cela, afin de mettre les problèmes sur la table (exemple : la qualité de l'eau) ?
- Veiller au contexte économique lors de rencontres avec des agriculteur·rice·s (absence de versements MA, retards). **Prendre en compte le contexte de travail** : charge de travail, saisons (récoltes), horaires.
- Clarifier le fait **qu'on s'interroge sur les pratiques et pas sur la valeur de la personne** (dissocier de l'affect) et intégrer le fait qu'un·e même agriculteur·rice peut évoluer dans ses perceptions, attentes, visions au fil du temps.

- **MOBILISER LES AGRICULTEUR·RICE·S**
- Comment (ré)impliquer les agriculteur·rice·s qui ne sont plus dans les conseils municipaux, peu entendu.e.s dans les coopératives (lorsqu'ils·elles ne sont pas dans le conseil d'administration) ?
- Les agriculteur·rice·s ont tendance à se mettre « à part ». Il semble important dans la démarche de concertation de prévoir des temps de travail entre pairs.
- Dans certaines situations, **il·elle·s occupent une place centrale** (donc particulière) **dans la mise en œuvre des solutions.**
- Plusieurs pistes pour les impliquer :
 - Leur présenter les besoins, les attentes des consommateur·rice·s pour **leur donner les clés de la construction de l'offre,**
 - **Construire des projets ascendants répondant aux besoins des agriculteur·rice·s et flexibles** pour faire face aux imprévus, aux propositions nouvelles du terrain.
 - Permettre aux agriculteur·rice·s **d'exprimer leurs problématiques dans l'espace de concertation et les prendre en compte,**
 - Comment on « sent » la solidarité sur le territoire ? Quelles interdépendances existent, sont imaginables ?



- **Créer des moments d'échanges conviviaux** : lieux de réunions et configuration (faire l'effort d'aller dans des espaces familiers aux différentes parties), moments d'échanges informels (café, pots), visites d'exploitations (leurs savoirs, connaissances, se révèlent en se rencontrant sur leurs exploitations), randonnées thématiques : découverte du territoire dans son ensemble et des différent·e·s acteur·rice·s, échanges entre territoires.
- A quel moment les intégrer ? Plus on va vers la recherche de solution « pointue », plus les discussions sont techniques : **des temps spécifiques entre agriculteur·rice·s sont alors nécessaires.**
- **Il s'agit de les impliquer avec équité et équilibre : équité est différent de l'égalité, pas de prédominance.**





Question n°6 : « Est-ce que ces démarches mènent à des décisions plus pertinentes pour une gestion durable de ces « communs » ? »

En définitive, ces dispositifs de gouvernance multi-acteur·rice·s attachés aux communs, qu'ils soient pilotés par les institutions ou initiés par des citoyen·ne·s aboutissent-ils à des décisions mieux partagées ? Des décisions suivies d'effets ? Des décisions ayant un fort impact sur le problème posé ? Et permettent-ils une gestion durable et pérenne de ces communs ?

Cette question soulève de nombreuses réflexions :
La concertation est-elle toujours pertinente (situation d'urgence) ?
Quelle plus-value de la concertation ?



Points de vigilances méthodologiques produits par les participant·e·s

▪ RAPPELS METHODOLOGIQUES

- La concertation se fait sur des **objets sur lesquels on peut agir** (actions possibles).
- **La co-construction conduit à des décisions plus pertinentes... mais pas forcément « efficaces ».** La concertation peut aussi mener à des décisions non pertinentes... Mais si une animation est assurée sur le long terme, le risque est réduit. La confrontation, la concertation peut être « efficace » pour faire (plus vite), modifier les visions respectives des acteur·rice·s les un·e·s vis-à-vis des autres.
- La pertinence dépend-elle des compétences, des savoirs, des techniques, des pratiques, des expériences des acteur·rice·s concerné·e·s ? Distinguer adhésion et participation.
- Importance d'être clair sur **les objectifs de la concertation**. Définir pourquoi on a besoin de la parole, de la participation et pour en faire quoi (dans quel but ?) et ce dès le départ.
- La concertation n'est pas forcément le moyen le plus efficace : il y a aussi **la loi** (ex : réduction de l'usage du glyphosate), **la pression politique**, **le lobbying**. Et si on fait de la concertation, pour qu'elle soit pertinente, il faut mobiliser les compétences techniques et pratiques des agriculteur·rice·s ; des agent·e·s communaux·ales...
- La loi donne un cadre mais la concertation permet d'élaborer des solutions sur un problème local, dans un contexte précis.
- [Importance du processus, de la méthode](#) : Nécessité d'une phase préalable de préparation en amont du processus de concertation, nécessité d'appropriation des enjeux par rapport à chacun·e : comment ? Au préalable organiser [un échange entre pairs](#).
- La question des résultats est importante. En effet, à **quel point ces concertations permettent d'introduire du changement social ?** [Quelle connexion avec la décision](#) (parfois éloignée du processus de dialogue) ? Apprentissage vécu : cela soulève [la question de l'évaluation et des critères](#).
- Question par rapport la pérennité : **Comment maintenir cet espace de dialogue ? Quels moyens pour animer ces espaces dans le temps ?**

* Le contenu de ce document s'appuie sur la production des participant·e·s aux Rencontres, sa mise en forme a été réalisée par l'équipe organisatrice des Rencontres.



- Nécessité d'une prise en compte de la **temporalité différente entre le moment de la concertation et l'objet qui perdure** : organiser un passage de relai, [la mémoire de la démarche](#).
- Proposer des gardes fous pour assurer une bonne démarche : [neutralité](#) (espace animateur), assurer un bon espace d'échange, cadre (respect...)

- **S'ASSURER DU PORTAGE POLITIQUE**
 - Une démarche initiée par un·e élu·e peut être remise en cause par un changement de majorité : la durée de la démarche peut fragiliser la prise de décision.
 - Que peut-on mettre comme garde-fous pour éviter que des projets soient avortés par des changements de bords politiques ? Quelques pistes : [mettre en place une charte](#), une convention d'objectifs, engager un nombre conséquent de citoyen·ne·s dans la démarche obligeant à aller au bout de celle-ci, associer tous les bords politiques...

- **QUESTIONNER L'INTERET GENERAL**

La gestion des communs est complexe. L'intelligence collective permet de construire des réponses adaptées, durables et évolutives. L'intérêt personnel est transformé en intérêt collectif. **Il est consubstantiel. C'est le moteur de l'action.** Intérêt de prendre conscience de ce qu'est l'intérêt collectif et des interdépendances à prendre en compte pour modifier une perception, un point de vue, et à terme une pratique.

- **QUESTIONNER LES PRISES DE DECISIONS**
 - Le processus décisionnel doit pouvoir être discuté et acté par le groupe d'acteur·rice·s (décideur·euse·s, élu·e·s) au début de la démarche : clarifier en quoi c'est important pour eux-elles que les autres acteur·rice·s participent à la décision.
 - **Les modalités de décision influencent la décision** : cela peut impliquer de la défiance. Pour que cela soit plus pertinent, il faut avant tout réfléchir à la mise en place du cadre de la concertation.
 - Disposer d'un **dispositif de contrôle des décisions prises**.
 - L'interconnaissance entre les acteur·rice·s et la transparence des décisions facilitent la participation et la concertation.
 - La solution et la décision sont collectives et les prises de décisions se font à plusieurs échelles à des moments différents par plusieurs acteur·rice·s ou groupes différents : il ne faut pas tout mélanger par principe.
 - **L'appropriation de la décision impacte la mise en œuvre : comment la garantir ?**
 - Être co-acteur·rice·s de la décision. Exemple des agriculteur·rice·s qui considèrent le changement comme une contrainte : il faudrait qu'il·elle·s s'approprient le changement.



Rencontres organisées par les membres de *Comédie* :



En partenariat avec :



Soutenu par :



www.comedie.org

[@comedie_org](https://twitter.com/comedie_org)



TABLE RONDE

Dialogue territorial, eau, alimentation : quelles perspectives, évolutions, tendances à venir ?

*Résumés proposés par l'équipe d'animation des rencontres**

Éléments de cadrage par l'animatrice

Cécile MALFRAY

Ifrée

cecile.malfray@ifree.asso.fr

Résumé

Cette table ronde avait pour objectif d'identifier et débattre collectivement de perspectives de la participation dans les processus de concertation. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les apports de deux intervenants : Jean-Eudes BEURET, Professeur au département d'Economie Rurale d'Agro Campus Ouest et Bernard HERVIEU, Président du Comité Environnement de la Fondation de France. Nous nous sommes appuyés également sur la contribution des participant.e.s aux Rencontres (réactions, partage d'expériences, témoignages, propositions pour poursuivre la réflexion...).

Jean-Eudes BEURET nous a présenté un « rapport d'étonnement » sur ces 2 jours : ce qu'il retient et souhaite partager avec nous, qu'il s'agisse de ce qu'il a pu entendre et de ce qui l'a surpris (sujet traité, nature des échanges, orientations des réflexions...).

Bernard HERVIEU a présenté la manière dont la Fondation de France soutient les projets de concertation environnementale dans les territoires et les enjeux de tels projets pour son institution.

C'est le dernier temps fort de ces deux jours, qui a permis à tous et toutes (organisateur.rice.s et participant.e.s) de commencer à se projeter sur le sujet des prochaines Rencontres Comédie en 2019. Il s'agissait donc aussi d'identifier ici les interrogations partagées par le plus grand nombre.



* Le contenu de ce document n'engage que ses auteurs et non les intervenants



Jean-Eudes BEURET

Professeur au Dpt d'Economie Rurale d'Agro Campus Ouest (Rennes)

Membre de l'association Comédie

jean-eudes.beuret@agrocampus-ouest.fr



Résumé

Mon premier étonnement, c'est que durant ces deux jours, nous avons essentiellement parlé de participation et pas de dialogue territorial. Or, si la concertation se passe dans des territoires, des liens peuvent être établis à d'autres échelles, notamment pour dépasser des situations conflictuelles locales. Certes, notre objet de travail se situe à l'échelle des territoires, mais il y a un enjeu à faire évoluer des cadres nationaux en provoquant de continuels allers/retours entre des échelles différentes et en agissant sur les deux niveaux (local et global). Comme nous l'avons vu, Elinor Ostrom nous invite à veiller à l'articulation entre les territoires et les échelles plus larges.

Mon deuxième étonnement est d'avoir souvent entendu l'expression d'un rapport entre savoirs profanes et savoirs experts. Or, sur le terrain, nous sommes loin de rencontrer une telle dichotomie. On peut trouver des échanges entre des expert.e.s qui utilisent leur savoir pour faire valoir leur point de vue de citoyen.ne.s et des citoyen.ne.s qui s'informent et se positionnent comme expert.e.s au sein de leur communauté d'appartenance. Le dialogue territorial vise deux ambitions : à la fois construire un socle commun de connaissances entre expert.e.s et profanes et reconnaître la diversité des expériences. La concertation produit une expertise partagée. Il s'agit de mettre en dialogue différents registres d'expertises, dans une dynamique de « démocratie coopérative », de créer une coopération équilibrée entre des savoirs différents mais qui se reconnaissent, entre des concertations « institutionnelles » et des initiatives citoyennes, tout en veillant aux synergies entre les deux. L'intérêt est dans le co-apprentissage en vue d'éclairer différents types de savoirs, d'expertises, d'usages en présence.

Mon troisième étonnement s'appuie sur les témoignages présentés et dans lesquels j'ai pu distinguer d'une part un dialogue entre des mondes différents et d'autre part un dialogue entre des gens qui partagent déjà des références communes. Dans le premier cas, on cherche à produire des changements à partir d'un échange entre des gens très différents alors que dans le second cas, on provoque des effets d'entraînement entre des gens qui ont des références communes. Qu'est-ce qui est le plus efficace pour produire des transitions ? Il semble que les personnes qui peuvent faire du lien entre des mondes différents, entre des gens qui ne se comprennent pas, ont un rôle très important à jouer.

Le quatrième étonnement est relatif aux formats du dialogue. Nous avons peu évoqué la manière dont les parties prenantes se parlent. Or il existe des formats conventionnels (parlement, réunion publique...) mais aussi d'autres formats moins traditionnels, à inventer. L'expérience nous montre que ce ne sont pas les réunions publiques qui permettent de mobiliser le mieux les habitant.e.s, acteur.rice.s socio-économiques... De ce fait, pourquoi les gens participent et pourquoi les sollicite-t-on ? Qu'est-ce que nous attendons de leur participation ? Il s'agit alors d'être imaginatif dans la conception des espaces de co-construction et de



codécision. Sachant que lorsque l'on s'intéresse à la créativité, on ne se préoccupe pas - en même temps - de la question de la représentativité. Il existe des temps de parole publiques, plus « froids » pour celles et ceux qui sont à l'aise pour s'exprimer en public et des temps de rencontres moins formels, les temps « chauds » de la concertation : le « in » et le « off » de la concertation. Il semble important de travailler le « off » de la concertation, d'accompagner l'informel et l'affectif et en tout état de cause de faire coexister ces deux temps.



Mon dernier étonnement concerne le fait d'avoir associé « eau » et « alimentation » qui sont généralement des thèmes abordés indépendamment et par des réseaux différents. Or pendant ces deux jours, nous n'avons pas rencontré de difficultés à traiter les deux sujets ensemble. Ce sont les systèmes de production agricoles qui sont intégrateurs (on sort des seules pratiques). Il convient effectivement de traiter ces objets de travail de manière globale et intégrée. Cette proposition permet de mobiliser les acteur.rice.s sur un objet large et d'éviter de les sur-solliciter par ailleurs, quitte à en perdre quelques un.e.s qui ne seraient intéressé.e.s que par un seul des objets. En traitant le sujet de l'eau avec celui du projet alimentaire territorial, cela permet d'ouvrir la réflexion au-delà du cercle des agriculteur.rice.s et progressivement d'atteindre l'objectif de changement des systèmes de production, en créant une « communauté de personnes en chemin », en rapprochant des points de vues et des approches différents.



Bertrand HERVIEU
Président du Comité Environnement de la Fondation de France
contact@fdf.org



Résumé

La Fondation de France est la fondation française qui récolte le plus de dons (180 millions d'euros). A l'origine, elle soutenait principalement la recherche médicale. Elle a - par exemple - contribué au décloisonnement des approches sur l'autisme (médicales, psychanalytiques...). Depuis les donateurs et légataires se sont diversifiés et les orientations de la Fondation ont évolué, vers les questions environnementales notamment. La Fondation a choisi d'investir des axes souvent négligés tels que l'écologie, la préservation du littoral et la promotion de l'agroforesterie (7,5 millions d'euros). L'appel à projet « Ensemble pour gérer le territoire » est né. Ce dispositif financier concourt à la transition écologique dans des perspectives transformatives et solidaires. Le terme « innovation » - jugé trop ambigu et polysémique - a été banni au profit « d'invention ». Pour être soutenus, les projets doivent s'appuyer sur la participation de différents acteurs. Il s'agit d'être dans une dynamique de co-construction, d'invention de la transition écologique. Pour la Fondation, la participation est un gage d'efficacité. Si la transition écologique n'est pas partagée, elle sera éphémère. Cela ne peut pas être l'invention de quelques-uns. Pour être « ancrée » ce doit forcément être un processus collectif. Certes il s'agit d'aller vite mais nous avons également un impératif de partage de cette ambition.

L'articulation entre les différentes formes de savoirs (profanes, savants ou experts) est un point qui nous préoccupe. Nous sommes passés d'une société du soupçon à une société de l'inquiétude. Aujourd'hui, nous ne prenons pas assez en compte les incertitudes et les ignorances alors qu'un monde de certitudes serait un monde étouffant. Or, le savoir savant est provisoire et limité, il est donc fragile. Il convient de l'avoir en tête dans nos processus de concertation. Nous allons tâtonner et faire des erreurs dans la transition écologique, il faut l'accepter, c'est nécessaire pour progresser.



Rencontres organisées par les membres de *Comédie* :



En partenariat avec :



Soutenu par :



www.comedie.org

[@comedie_org](https://twitter.com/comedie_org)

[#RencontresComedie](https://twitter.com/RencontresComedie)



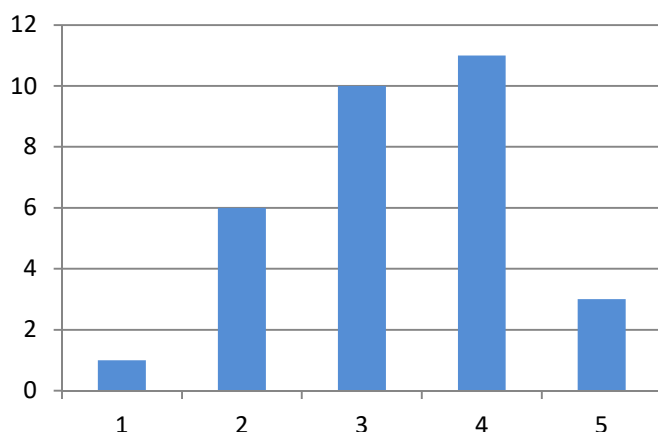
Poitiers, jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2017

Evaluation des participants

Synthèse des réponses au questionnaire en ligne - décembre 2017

La table-ronde d'ouverture

(Denis Salles, Marie Eraud, Luc Bonet) jeudi matin



31 réponses. Classement de 1 (m'a peu apporté) à 5 (m'a beaucoup apporté)

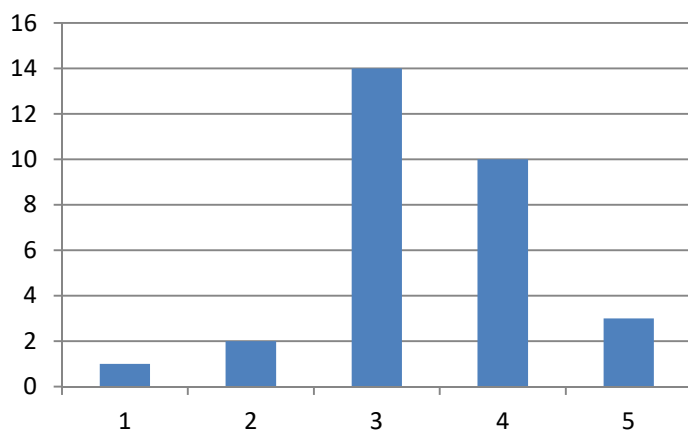
« Bonne entrée en matière »

« Pas assez d'apport théorique sur les communs ni de définition claire du dialogue territorial »

« Bonne présentation des thématiques des rencontres mais les échanges avec la salle étaient trop courts »

La plénière

(Patrick Deronzier, Anne Pressurot, Claire Ruault, Frédéric Wallet)



30 réponses. Classement de 1 (m'a peu apporté) à 5 (m'a beaucoup apporté)

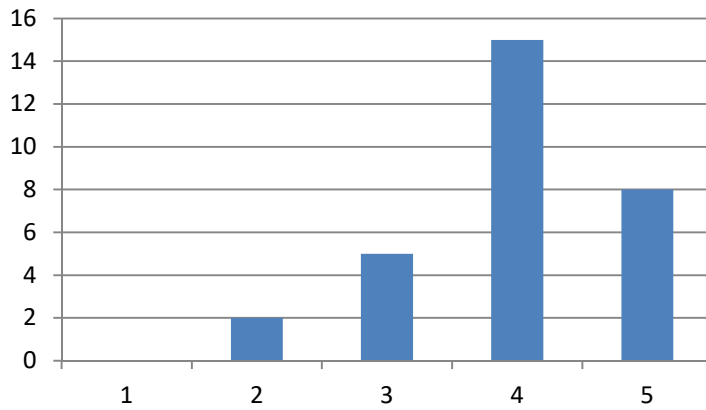
« Un débat fort intéressant, des présentations bien construites et éclairantes, hâte d'avoir les supports pour approfondir certains sujets ! »

« Partie un peu conceptuelle, aurait pu être plus incisive et concrète »

« Un peu ronflant et institutionnel pour certains, vraiment enrichissant pour d'autres »

Les témoignages

(jeudi après-midi)



30 réponses. Classement de 1 (m'a peu apporté) à 5 (m'a beaucoup apporté)

« Retours concrets sur des expériences terrain très instructives »

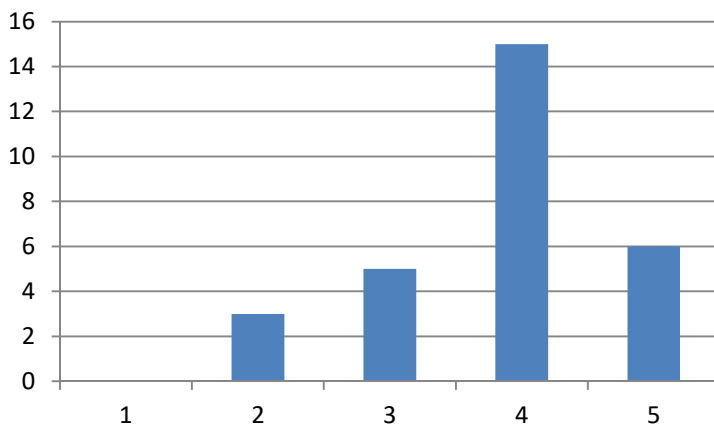
« Forcément variables sur le fond mais mode de présentation et d'échange satisfaisant »

« Analyses d'expériences pas assez poussées »

« Vraiment riches, intéressants, de beaux échanges, plein de perspectives, plein d'idées »

Les ateliers de co-production

(vendredi matin)



29 réponses. Classement de 1 (m'a peu apporté) à 5 (m'a beaucoup apporté)

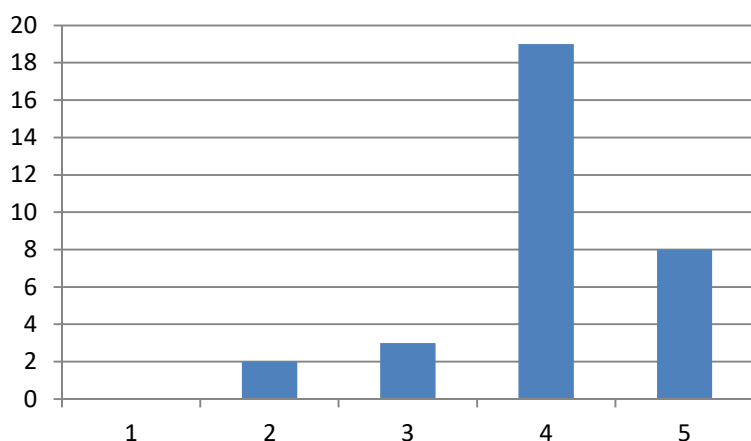
« Super organisation, très stimulant, beaucoup de bienveillance et de convivialité, des idées intéressantes qui sont ressorties. »

« Excellent exercice de confrontation des perceptions. »

« Difficulté à m'inscrire dans la méthodologie. »

« J'ai trouvé la méthode très efficace. J'ai beaucoup apprécié ce temps. »

Appréciation générale



32 réponses. Classement de 1 (très mécontent.e) à 5 (très satisfait.e)

« La fluidité des relations entre associations organisatrices est palpable et confère une ambiance très agréable »

« La bienveillance dans les échanges, la qualité de l'accueil, l'intérêt des retours d'expériences et d'analyses des professionnels »

« La pluralité des situations exposées et des réponses apportées, l'écoute et l'amabilité de chacun... »

Quelque chose que vous avez retenu ou qui vous sera utile ?

« Le modèle de gestion des communs comme une alternative possible ... à creuser pour moi ! »

« Il n'est jamais inutile de revenir sur des considérations telles que les processus de changement chez un individu et dans un collectif, une approche sociologique du dialogue territorial et une méthodologie claire en fonction de ce que l'on attend et de ce que l'on est prêt à faire »

« Les démarches globales de la concertation et un panel de solutions techniques »

« Le lien entre le terrain, la formation et la recherche »

« J'ai bien aimé le temps individuel qui m'a permis d'aborder les questions en toute sérénité. »

« Je retiendrai surtout l'opportunité d'échanges que permettent ces journées »

...

Vos idées pour la prochaine rencontre

« Intégrer plus de parties prenantes : agriculteurs, entreprises de concertation, acteurs privés... »

« Deux jours dans un territoire où un besoin de dialogue territorial existe, utiliser l'énergie des gens pour établir la méthodologie adaptée et rencontrer les personnes à concerter sur le projet... Faire du concret. »

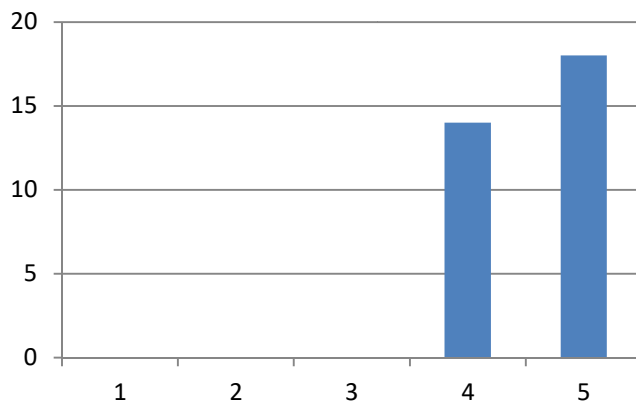
« Plus de mise à niveau théorique en première partie. »

« Quelle concertation en Europe ou ailleurs ? »

« Garder un fil rouge autour de questions qui guident la réflexion, plus l'alternance habile de temps d'apports, d'échanges, formels, informels, etc. »

...

Les aspects logistiques : locaux, pauses, soirée...



32 réponses. Classement de 1 (peut mieux faire) à 5 (parfait)

« Un repas sublime, des salles de travail et conférence plutôt confortables, une répartition dans les locaux pas toujours idéale (pas mal de temps en transfert) »

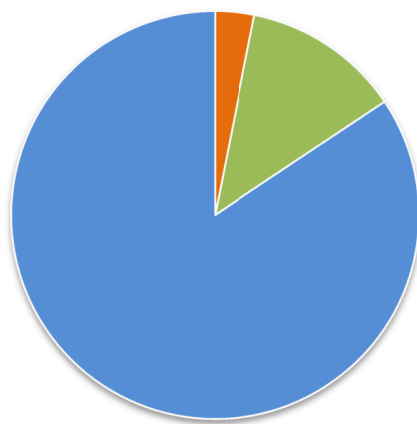
« Excellente idée d'organiser un apéro dans un lieu sympa »

« Vraiment convivial, chaleureux, propice aux échanges et aux rencontres »

« Les huîtres! J'adore »

Sur vous

Vous avez assisté à la rencontre en tant que :



- Intervenant.e lors des tables-rondes
- Animateur ou rapporteur
- Participant.e

33 répondants.

Comédie

Rencontres nationales

Concertation, participation et médiation appliquées à l'environnement et au territoire

Poitiers, jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2017



Liste des participants

Lucie	ANIZON	Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne	4 rue de la Vacquerie 75011 Paris
Olivier	ARNAUDON	SARL A&B	La Rougerie 86600 SANXAY
Christiane	ASSIE	CPIE du Velay	Le Riou 43700 CHASPINHAC
Lucas	AUBOUIN	Les Petits Débrouillards Nouvelle-Aquitaine Nord	64 Rue Gambetta 86000 POITIERS
Pascal	AUBREE	FRCIVAM Bretagne	17, rue du Bas Village. CS 37725 35577 Cesson Sévigné cedex
Valérie	BADIOU	Etablissement Public Loire	Service AF – DAF. 2 Quai du Fort Alleaume CS 55708. 45057 Orléans cedex
Laurie	BARANT	Réseau CIVAM Campagnes Vivantes	58, rue Regnault 75013 PARIS
Philippe	BARRET	Geyser	Rue Grande. 04870 Saint Michel l'Observatoire
Véronique	BAUGET	Terres de Lien Aquitaine	Mairie. Le Bourg 24110 BOURROU
Christophe	BAYLE	Terre de Liens Poitou-Charentes	33 route de Mognac 16400 LA COURONNE
Anne	BERTHET	Geyser	Les Boyers. 07170 Darbres
Jody	BERTON	L'Escuro - CPIE des Pays Creusois	16 rue Alexandre Guillon 23000 GUERET
Jean-Eudes	BEURET	Agrocampus Ouest	65 rue de Saint Briec, CS 84215, 35042 Rennes Cedex
Luc	BONET	Maison de la Solidarité	15 Rue Guillaume 7 le Troubadour 86000 Poitiers
Luc	BOSSUET	INRA	INRA SFC. Bât.10. RD 10 - Rte de Saint Cyr 78026 VERSAILLES CEDEX
Claire	BROUSSAT	Grand Poitiers	15 Place du Maréchal-Leclerc 86000 Poitiers
Hélène	CAUCHOIX	Geyser	36 Avenue de Verdun. 01640 Jujurieux
David	CHABANOL	CPIE Savoie Vivante	25 rue Jean Pellerin 73000 CHAMBERY
Jean-Marc	CHABOSSEAU	INRA	Centre Poitou-Charentes. LD Lechene - RD 150 CS 80006. Route de Saintes. 86600 LUSIGNAN
Eléonore	CHARLES	Réseau CIVAM Campagnes Vivantes	58, rue Regnault 75013 PARIS
Jean-Baptiste	CHEMERY	Contrechamp	2 place Chardonnet 690001 LYON
Isabelle	COIRIER		3 rue du Berry 86300 CHATELLERAULT
Aurore	CUILLERIER	SIAEP Nord-Ouest Charente	Maison de l'Eau 16140 SAINT-FRAIGNE
Elise	DEBOUTE	Eaux de Vienne - Siveer	Direction de l'Ingénierie et de la Ressource en Eau 55 rue de Bonneuil Matours. 86000 POITIERS
Cécile	DEKENS	Ifrée	405 Route de Prissé la Charrière 79360 Villiers-en-Bois
Catherine	DERET	Cycleum Conseil	38 rue du Centre. Louneuil 86130 JAUNAY CLAN
Patrick	DERONZIER	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	CGDD- Tour Séquoia 92055 La Défense cedex

Aurore	DUPONT	Grand Angoulême	Direction des Finances. 25 Bd Besson Bey CS 12320. 16023 ANGOULEME CEDEX
Roberto	EPPLE	SOS Loire Vivante	8 Rue Crozatier 43000 Le Puy-en-Velay
Marie	ERAUD	Ifrée	405 Route de Prissé la Charrière 79360 Villiers-en-Bois
Christophe	FAGET	Confluent	29 Avenue de la Ténarèze 32800 EAUZE
Nils	FERRAND	Irstea	361 rue JF Breton. BP5095 34196 MONTPELLIER CEDEX 5
Thierry	FOUCAULT	Particip'Avenir	4 Rue de la Predecelle 91410 DOURDAN
Claire	GAGNEUX	Agence de l'eau Loire Bretagne	7 rue de la Goelette. CS20040 86282 SAINT BENOIT cedex
François	GATEL	AGLIA	Quai aux Vivres. BP 20285 17312 ROCHEFORT CEDEX
Pauline	GERMANAUD	PETR du Pays Marennes Oléron	22-24 rue Dubois Meynardie 17320 MARENNES
Raoul	GIRAND	Ifrée	405 Route de Prissé la Charrière 79360 Villiers-en-Bois
Sophie	GIRAUD	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	8 Boulevard des Îles 56000 Vannes
Sophie	GOINEAU	Syndicat des Eaux de la Charente Maritime	131 Cours Genet 17100 Saintes
Antoine	GOUBIN	Région Nouvelle-Aquitaine	Service Agro-Environnement 15 rue de l'Ancienne Comédie. 86000 POITIERS
Dominique	GOUSET	Terre de Liens Poitou-Charentes	33 route de Mognac 16400 LA COURONNE
Gaëlle	GRATTARD	URCPIE Rhône-Alpes	245 rue Duguesclin 69003 Lyon
Marina	GUEDON	Forum Synergies	Rue de Hennin,83 1050 BRUXELLES (Belgique)
Pierre-Yves	GUIHENEUF	Geyser	104 Rue du Plein Soleil 34980 Saint Gély du Fesc
Nina	GUILBERT	FRCIVAM Occitanie	Maison des Agriculteurs- Bât B Mas de Saporta CS 50023. 34875 LATTES
Anaïs	HANUS	ACTeon Environment	5 Place Sainte-Catherine 68000 Colmar
Vanessa	HAUDEBERT	GD CIVAM 36/CIVAM du Carroir	Maison de l'Agriculture. 24, rue des Ingrains 36022 CHATEAUROUX CEDEX
Bertrand	HERVIEU	Fondation de France	40 avenue Hoche 75008 PARIS
Pascal	JARRY	Conseil Départemental de Haute Garonne	1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9
Véronique	JEAN	Commune LA COURONNE	Administration Générale Place de l'Hôtel de Ville. 16400 LA COURONNE
Laurence	JEZEQUEL	Association Plante et Planète	184 avenue Daumesnil 75012 PARIS
Vivien	JUCHAULT	Espace Mendès France CCSTI	1 place de la Cathédrale. CS 80964 86038 POITIERS
Damien	LADIRE	Région Nouvelle-Aquitaine	15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS
Aurélie	LAFAYE	Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Maison du Département. DRH - SEMCO Mail Lucie Aubrac. CS58880. 79028 NIORT CEDEX
Aurélie	LE MEUR	CPIE Savoie Vivante	245 rue Duguesclin 69003 Lyon
Sylvain	LECUNA	EDF -DPIH	Unité de Production Centre. Val de Mialaure route de Saugues. CS 40009. Le Puy en Velay
Denis	LEPICIER	Réseau CIVAM Campagnes Vivantes	58, rue Regnault 75013 PARIS
Elsa	LETEURTRE	Scop Lisode	2512 Route de Mende 34090 Montpellier
Cécile	MALFRAY	Ifrée	405 Route de Prissé la Charrière 79360 Villiers-en-Bois
Lucile	MAUILLON	Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Maison du Département. DRH - SEMCO Mail Lucie Aubrac. CS58880. 79028 NIORT CEDEX
Céline	MEUNIER	L'Escuro - CPIE des Pays Creusois	16 rue Alexandre Guillon 23000 GUERET
Anne-Claude	MOISAN-LEFEBVRE	ADAR-CIVAM	10 Rue d'Olmor

			36400 La Châtre
Emmanuelle	MONTAUT	Collectif pour le Développement de l'Agroécologie	26 avenue Jean Jaurès 01000 BOURG-EN-BRESSE
Julien	MONTEPINI	Région Nouvelle-Aquitaine	15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS
Isabelle	MOREAU	Grand Angoulême	Direction des Finances. 25 Bd Besson Bey. CS 12320. 16023 ANGOULEME CEDEX
Nicolas	MOREAU	SECO - Syndicat des Eaux du Centre Ouest	Cellule d'animation du Programme Re-Sources. Beaulieu. 79 410 ECHIRE
Alice	MULLE	FRCIVAM Occitanie	Maison des agriculteurs – Bat B Mas de Saporta CS 50023. 34875 LATTES Cedex
Philippe	MUSCAT	Restaurant Interadministratif de Lyon	165 Rue Garibaldi 69003 Lyon
Marie	PAGES	URCPIE Rhône-Alpes	245 rue Duguesclin. 69003 Lyon
Hervé	PARPAIX	CPIE Gâtine Poitevine	6 rue du Jardin des Sens 79340 Coutières
Alice	PERRON	SYMBA	4 place du Château d'eau 17160 MATHA
Pauline	PIERRARD	SDE 17	131 Cours Genêt 17100 SAINTES
Marie-Laure	PONS	Insitution Adour	15 Rue Victor Hugo 40000 Mont-de-Marsan
Anne	PRESSUROT	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	2-4 allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07
Valérie	PREVOST	La fabrique sociétale	14 Les Guilbaudieres 86 210 La Chapelle-Moulière
Aurélie	RADDE	SMECRU	107, route de l'Eglise 74910 BASSY
Anne-Laure	REIX	Région Nouvelle-Aquitaine	15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS
Vincent	RIBOT	Conseil départemental de la Haute Garonne	1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
Amandine	RIBREAU	Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes	Téléport 4 Antarès. B.P. 50163 86962 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX
Julie	RIEGEL	Geysier	225 rue Bernardière 38850 CHARAVINES
Diana Maribel	RIOS RIVERA	Laboratoire RURALITES à l'Université de Poitiers	45 route de Saint Georges 86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Jean-Louis	ROBILLARD	OXALIS-SCOP	603 Bd du Président Wilson 73100 Aix les Bains
Emmanuel	ROJO-DIAZ	Syndicat d'aménagement du Bandiat, Tardoire et Bonnieure	La Petite Rivière 16110 AGRIS
Damien	ROUMET	Terre de Liens	10 rue Archinard 26400 CREST
Claire	RUALT	GERDAL	La Houdinais 35160 LE VERGER
Catherine	SABOUREAU-JULLAN	Région Nouvelle-Aquitaine	15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS
Denis	SALLES	IRSTEA	IRSTEA. Centre de Bordeaux. 50, avenue de Verdun Gazinet. 33612 CESTAS cedex
Paula	SCHMIDT DE LA TORRE	Le Bol - Pôle de coopération sur l'alimentation	58 rue Raulin 69007 LYON
Myriam	SEIB	Fondation de France	40 avenue Hoche 75008 PARIS
Magali	SILVA	APESA	Technopole Hélioparc. Bâtiment Monge - 3ème étage 2 av. du Président Pierre Angot. 64053 PAU CEDEX 9
Camille	SIMON	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	8 Boulevard des Îles 56000 Vannes
Jeanine	SOCHAS	CPIE Savoie Vivante	25 rue Jean Pellerin 73000 CHAMBERY
Mohamed	TAABNI	Laboratoire RURALITES, MSHS Université de Poitiers	RURALITES. MSHS. bât A5. 5 rue Théodore Lefebvre. TSA 81118. 86073 POITIERS CEDEX 9
Stéphane	TALIGROT	Conseil Départemental de la Charente	Hôtel du Département 31 Bd Emile Roux. 16917 ANGOULEME CEDEX 9
Marine	TALLON	SIAEP Nord-Ouest Charente	Maison de l'Eau 16140 SAINT-FRAIGNE
Jacques	TAPIN	Ifrée	405 Route de Prissé la Charrière 79360 Villiers-en-Bois

Francis	THUBE	Ifrée	405 Route de Prissé la Charrière 79360 Villiers-en-Bois
Stéphane	TRIFILLETI	Région Nouvelle-Aquitaine	Maison de la Région. 15, rue de l'Ancienne Comédie CS 70575. 86 021 Poitiers
Marielle	VALETTE	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive	27 avenue de Cambo 64600 ANGLET
Alexandra	VILLARROEL	Association Comédie	17 rue du Docteur Ténine 94250 Gentilly
Frédéric	WALLET	INRA	16, rue Claude Bernard 75231 PARIS Cedex 05